

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988

(77^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du jeudi 19 novembre 1987

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE MESTRE

1. **Mutualisation de la Caisse nationale de crédit agricole.** - Suite de la discussion d'un projet de loi, adopté par le Sénat, après déclaration d'urgence (p. 6107).

Discussion générale (*suite*) :

MM. Jacques Bompard,
Jean-Louis Goasduff,
Marcel Rigout,
Germain Gengenwin,
Henri Prat,
Jean Proriol,
Jean Jarosz,
Jean Le Garrec,
Pierre Sergent,

MM. Charles Pistre,
François Patriat,
Paul Chollet,
Charles Josselin,
Maurice Adevah-Pœuf,
Jean-Pierre Sueur.

Clôture de la discussion générale.

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture.

Renvoi de la suite de la discussion à une prochaine séance.

2. **Dépôt d'une proposition de loi** (p. 6129).
3. **Dépôt d'un rapport** (p. 6129).
4. **Ordre du jour** (p. 6129).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTIE DE M. PHILIPPE MESTRE, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

MUTUALISATION DE LA CAISSE NATIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE

Suite de la discussion d'un projet de loi adopté par le Sénat après déclaration d'urgence

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence, relatif à la mutualisation de la Caisse nationale de crédit agricole (nos 971, 1030).

Cet après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

La parole est à M. Jacques Bompard.

M. Jacques Bompard. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'agriculture, chers collègues, dans la deuxième année qui vit notre groupe parlementaire entrer dans cette assemblée pour briser le consensus de fond qui y régnait et grâce auquel on évitait de traiter les véritables problèmes de la société française, je peux témoigner que notre seul souci a été la défense prioritaire des Français. Aussi vous parlerai-je des agriculteurs qui me paraissent avoir été bien oubliés dans ce débat.

M. René André. Il n'a pas écouté ce qui s'est dit !

M. Jacques Bompard. Mon groupe est favorable au principe de la mutualisation du Crédit agricole. Mais en cet instant, historique pour cette très puissante institution, il est indispensable de procéder à une analyse de l'état du monde agricole si l'on ne veut pas vider le débat de l'essentiel de son intérêt. En effet, les structures ne sont pas sans impact sur l'évolution économique et politique des sociétés.

Le Crédit agricole mutuel a été créé, élevé, construit pour et par les agriculteurs. Paradoxalement, il s'est enrichi, développé et magnifié au fur et à mesure que les agriculteurs s'appauvrirent.

Durant les trente dernières années, de multiples fois des décimations ont eu lieu et, aujourd'hui, les hommes de la terre sont en voie de raréfaction, pour ne pas dire de disparition.

Nous n'accusons là en aucune manière les employés ou les cadres du Crédit agricole mutuel. Ces gens de haute qualité, d'un dévouement excellent, ne sont pas les inspirateurs de la politique agricole du pays ni de celle de l'Europe. On ne peut les en rendre responsables, puisqu'ils sont obligés d'appliquer les consignes gouvernementales. A ce titre, ils ont servi de courroie de transmission de la volonté politique de l'Etat et des ministères de l'agriculture d'avant et d'après 1981.

Assurément, le Crédit agricole a été un facteur indispensable de la modernisation des entreprises agricoles. Toutefois, certains de ses employés ont été également des agents au moins inconscients de nombre de drames qui ont écarté beaucoup d'agriculteurs de la terre de leurs ancêtres. En effet, la volonté de l'Etat de moderniser à tout prix et parfois hors des possibilités financières de certains propriétaires a accentué les problèmes de gestion.

Le Crédit agricole a été souvent perçu comme un élément d'incitation à l'emprunt et donc à l'endettement du monde rural. Cet endettement est devenu mortel du fait du développement de la politique étatique des charges pesant sur l'agriculture et de la baisse des prix de ses productions.

L'identité de conception politique de certains syndicalistes avec les options agricoles de la « bande des quatre » a permis l'écrasement du monde agricole et on a fait croire aux paysans que tous leurs maux venaient de leurs structures archaïques. Certes, les structures étaient à revoir, mais la rentabilité des entreprises est toujours assurée par le double jeu des revenus et des charges. Or l'Etat est responsable de la baisse des prix à la production et de l'augmentation des charges qui ne permettent plus aux agriculteurs de rembourser leurs emprunts.

A la lumière de ce fait, on comprend qu'il soit non seulement utile, mais également indispensable aujourd'hui que l'on rende une partie de ses responsabilités à ce qui est en train de devenir une banque. Il faut aussi faire en sorte que les erreurs passées ne puissent plus se renouveler.

Un autre élément de réflexion que chacun doit avoir constamment présent à l'esprit aujourd'hui réside dans la publicité actuelle du Crédit agricole, qui claironne : « Nous prétons à tous, tout de suite et pour tout faire. »

Il est vrai qu'à la suite de la disparition des agriculteurs, il est bien humain que ce magnifique instrument se reconvertisse. Toutefois, il nous paraît préférable que, comme nous le disions initialement, ce qui a été fabriqué pour et par les agriculteurs lutte avec tous ses moyens et de toutes ses forces pour que le monde rural non seulement survive, mais se revivifie et se développe.

Pour que le Crédit agricole puisse jouer ce rôle qui doit être normalement le sien, il est indispensable qu'un certain nombre d'amendements viennent bonifier le projet de loi.

La réforme doit avoir pour but de libérer le Crédit agricole du carcan de l'Etat. De la servitude de la technocratie, cette institution doit passer au service du développement de l'agriculture. Pour cela, son conseil d'administration ne doit pas avoir « une majorité » d'agriculteurs, mais une très large majorité d'agriculteurs. Pourquoi ? Des membres du conseil d'administration peuvent être malades et d'autres, pour des raisons tenant aux relations humaines, peuvent se faire manipuler. Pour éviter ces errements classiques, mais dramatiques pour ceux qui vous font confiance, des garde-fous sont nécessaires.

Parmi les barrages à la déviation figure l'augmentation du nombre des responsables agricoles.

Nous proposons donc de changer dans la constitution du conseil d'administration la notion vague de « majorité » d'agriculteurs par quelque chose de net et de précis. Il faut que 66 p. 100 du conseil représentent les agriculteurs et 24 p. 100 les autres sociétaires, 10 p. 100 étant réservés aux salariés des caisses régionales.

Au surplus, les agriculteurs doivent demeurer, même lorsqu'ils sont devenus des administrateurs de la Caisse nationale, des professionnels de l'agriculture. La raison en est évidente : il faut que ceux qui seront mis à la pointe de la recherche pour la promotion et le développement du monde rural ne perdent pas le contact avec les dures réalités de la vie de ceux qui cultivent le sol de la France.

Il convient, ensuite, d'élargir les pouvoirs de ce qui doit rester plus qu'une banque et qui doit devenir un outil de la sauvegarde de l'agriculture. Pour cela, le Crédit agricole doit avoir une possibilité de bonification des intérêts des prêts consentis pour des situations précises - achats de foncier agricole, transmissions de propriété, installation de jeunes agriculteurs. Les problèmes actuels d'amortissement réel à très long terme imposent des prêts à taux très bas. Les béné-

fices dégagés par la Caisse nationale au cours de ses activités purement bancaires doivent aller à ces bonifications extraordinaires.

Les problèmes de l'agriculture sont gravissimes. Les solutions ne doivent pas être obérées par la réglementation générale qui pèse sur les banques. Mais si la vocation agricole essentielle du Crédit agricole était occultée par ceux qui auront demain la responsabilité de sa destinée nouvelle, nous verrions très rapidement cette institution n'avoir pour seule finalité que son développement propre.

A l'image du cancer qui se développe d'une manière autonome et finit par tuer la vie qui lui permet de s'étendre, nombreuses sont les structures étatiques, politiques ou commerciales qui deviennent, si l'on n'y prend pas garde, inhumaines et par cela même nocives.

Pour éviter cette gauchisation dramatique, il faut la vigilance et la volonté de tous.

Puisque nous parlons de drame, il faut parler des agriculteurs en difficulté. Conformément à ce que nous a déclaré cet après-midi M. le ministre d'Etat sur l'utilisation de l'argent obtenu à partir des dénationalisations - il nous a indiqué que cet argent devait être utilisé en partie pour le désendettement des entreprises françaises -, nous affirmons qu'il est indispensable que l'Etat réserve tout ou partie des fonds retirés de la vente de la Caisse nationale pour réaliser un vaste moratoire qui couvrirait la dette des agriculteurs en difficulté.

A l'heure même où la majorité et l'opposition de gauche déclament les responsabilités de la France vis-à-vis de l'ensemble des malheureux du monde entier, je vous demande, je vous conjure de penser aux malheureux de la terre de France, à ceux dont les ancêtres, comme eux-mêmes, ont fabriqué ce pays, l'ont enrichi de leur sueur et de leur sang. Ils ont des droits sur nous ! Les agriculteurs de France ont des droits sur ce que représente financièrement le Crédit agricole mutuel.

La justice sociale, l'esprit mutualiste, la fraternité qui doit unir à la fois les agriculteurs entre eux et les Français imposent qu'une partie substantielle de ce que va payer la mutualité pour acquérir son autonomie face à l'Etat retourne aux plus malheureux de ceux qui ont contribué à la construire.

Par ailleurs, un rôle important est dévolu au conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire. Il serait souhaitable que sa structure soit tripartite, afin que les différents acteurs du monde agricole se sentent parfaitement concernés et complémentaires. Nous proposons que ce conseil soit constitué pour un tiers d'agriculteurs, pour un tiers d'industriels de l'agro-alimentaire et, enfin, par des représentants du Crédit agricole. Il semble que la profession et une partie des membres du Gouvernement soient d'accord, contrairement au ministère des finances. Pourrions-nous à cette occasion constater que le ministère de l'agriculture est enfin devenu autonome, adulte, ou serons-nous obligés de reconnaître, une fois de plus, qu'il est toujours sous la tutelle du ministère des finances ?

A la lumière de ce qui va se passer lors de ce débat, nous pourrions comprendre la manière dont se commet l'assassinat de l'agriculture dans notre pays.

A la différence du très vaste consensus qui unit la « bande des quatre » pour reconnaître, avec des trémolos dans la voix, il est vrai, qu'« il y a trop d'agriculteurs », que « l'agriculture est malade », qu'elle « n'est pas rentable », mais que « personne n'y peut rien, et c'est bien malheureux, mais pourvu qu'ils meurent en paix sans faire trop de bruit », nous disons, quant à nous, que tout cela est faux et que, bien au contraire, c'est l'Etat qui permet aux entreprises d'être rentables ou non, par l'importance des impôts, des taxes, des charges, par le rôle des subventions, par l'attribution de ces subventions aux acteurs de la profession - les agriculteurs - ou à des intermédiaires budgétivores, et aussi par des procédés malhonnêtes, comme le blocage des prix, ainsi que par l'organisation de la concurrence inégale. L'Etat, par tous ces moyens-là, rend toute structure à vocation de production rentable ou non.

Comment peut-on croire que la rentabilité existe, quelles que soient les structures de l'agriculture, lorsque les prix de vente diminuent et que les charges et les impôts se multiplient ? Ce procédé du « rouleau compresseur » s'applique à l'encontre des entreprises agricoles françaises.

Lentement, mais sûrement, le fruit est pressé et la France se vide non seulement de ses agriculteurs, mais également de tous ceux que ces derniers faisaient vivre. Le tissu rural

français vieillit, il meurt et le pays se désertifie. Dans le même temps, chaque employé des Charbonnages de France coûte encore au contribuable français 10 000 francs par mois. Or, avec 10 000 francs par an et par famille ; toutes les entreprises agricoles en difficulté auraient été sauvées. Alors que l'on parle de 200 000 familles d'agriculteurs qui ne disposent plus de couverture sociale, en dépit d'un travail journalier de tous leurs membres de quelque quinze heures, trois cent soixante-cinq jours par an, des familles d'étrangers même rentrées dans notre pays en fraude peuvent, sans rien faire et avec quelques enfants, grâce à la redistribution sociale, mieux vivre que les Français qui travaillent. (M. Pierre Descaves applaudit.)

Bien sûr, nous savons que la gauche marxiste et la droite honteuse trouvent cela normal et qu'elles encouragent même cette spoliation des Français.

M. René André. Il est un peu provocateur !

M. Jacques Bompard. Certains trouvent même cela amusant. Plusieurs dizaines d'années de gouvernement logomachique et de terrorisme intellectuel ont perverti les mots : il n'y a plus d'aveugles, mais il y a des « non-voyants », plus d'avortements, mais des « I.V.G. », plus de sourds, mais des « mal-entendants », plus de facteurs, mais des « préposés »...

M. René André. Qu'est-ce que cela a à voir avec le sujet ?

M. Jacques Bompard. Il n'y a plus de représentants, mais il y a des « attachés commerciaux ».

M. Bernard Deschamps. Il y a encore des fascistes !

M. Jacques Bompard. Cette perversion des mots, qui précède de la guerre psychologique - et l'on connaît cela à ma gauche - fait que la solidarité est elle aussi dévoyée.

La solidarité, chez les gens de bon sens, s'exerce de proche en proche, de la famille vers les amis, puis vers les habitants du quartier, et vers ceux de la cité.

En France, la solidarité ne s'exerce que vers les étrangers et l'insulte fleurit dans la bouche des donneurs institutionnels de leçons, payés en général avec l'argent du contribuable.

Alors que six millions de Français sont devenus des nécessiteux dans leurs pays, ceux qui se prennent pour des consciences humanitaires ne sont intéressés que par les malheureux venus d'ailleurs. Il y a là une perversion mentale mortelle, aussi dangereuse pour notre civilisation que le cancer.

Je fais appel au bon sens, s'il en reste dans notre assemblée : il faut mobiliser toutes les forces qui ont vocation à défendre, à promouvoir l'agriculture et le monde rural de ce pays. Le Crédit agricole mutuel est l'une de ses forces et elle l'est, si j'ose dire, consubstantiellement. Certains l'avaient peut-être oublié ; du moins, avaient-ils perdu de vue que le Crédit agricole pouvait, si l'Etat le permettait, être un facteur primordial de la survie du monde rural. Sa mutualisation, peut, si l'ensemble de ses responsables le souhaite, devenir un atout essentiel de la renaissance de l'agriculture.

En se libérant de la tutelle de l'Etat et de la technocratie ministérielle, le Crédit agricole mutuel peut, s'il ne tombe pas dans le piège qui le ferait devenir une banque comme les autres, s'impliquer dans une politique volontariste de défense de la ruralité française.

Le Crédit agricole mutuel doit acquérir une philosophie nouvelle, détachée du contexte économique immédiat, pour acquérir, en prenant de la hauteur, une vision à terme de ce dont la France agricole a besoin.

M. René André. Et il a parlé de « logomachie » !

M. Jacques Bompard. Les dangers de la monoculture industrielle exclusive sont évidents. Les essais technocratiques de cette monoculture industrielle dans le tiers, le quart et bientôt dans le cinquième monde le prouvent. L'échec est extraordinaire. La famine au niveau mondial se développe d'autant plus que les mondialistes règnent économiquement sur les pays concernés et qu'ils peuvent en toute impunité procéder à leurs expériences mortelles.

N'appliquons pas, comme toujours en France depuis trente ans, les techniques qui ont apporté ailleurs la preuve de leur nocivité. La mutualisation du Crédit agricole mutuel est une bonne chose, si toutes les potentialités dont je viens de parler sont exploitées. Les sociaux-marxistes s'en rendent compte puisqu'ils combattent ce projet. (Rires sur les bancs du groupe socialiste.) Bien sûr, ce qui fut un outil de nivellement, peut

devenir une arme du développement et du redéploiement agricole. Les ennemis de tout ce qui est national ne peuvent pas apporter leur appui à ce qui porte des potentialités de renouveau. J'espère que ce fait ouvrira les yeux de tous les agriculteurs qui se croient encore, les pauvres, de gauche !

Le Crédit agricole mutuel doit contribuer à l'information objective des agriculteurs, à leur formation, à leur libération du poids de l'Etat, de la technocratie et de la dictature nivellatrice de la politique agricole commune établie par une C.E.E. mondialiste et socialiste. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Nous ne sommes pas contre la concurrence, mais il faut valoriser nos productions, réapprendre aux consommateurs les notions essentielles de qualité, d'innocuité et de concurrence honnête, à charges égales.

Reculer devant ces vérités-là, c'est trahir. Les révéler, les diffuser, les faire comprendre, c'est, pour le Crédit agricole mutuel, revenir aux sources de sa vocation. Le Crédit agricole mutuel doit peser de tout son poids financier et politique sur le Gouvernement pour que soit enfin menée une politique volontariste de défense et de promotion de nos atouts agricoles. A terme, le monde rural ne doit plus avoir besoin de subventions mais il a, dans le contexte d'adaptation actuel, le besoin vital d'être libéré.

Les entreprises agricoles en difficulté doivent, en effet, être libérées de toutes leurs charges. Donnons-leur immédiatement les garanties que la France donne sans aucun contrôle à tous ceux qui viennent se présenter comme des réfugiés politiques. Alors, non seulement plus une seule entreprise agricole ne faillira, ce qui est de la première urgence, mais de plus nous ferons revivre ensemble le tissu rural français.

Une grande aventure nous est proposée : dépolier le pays et la nation, le débarrasser... Le débarrasser des miasmes de fausse intellectualité...

M. Maurice Adevah-Pouf. Cela sent la naphthaline !

M. Jacques Bompard. ... du faux progressisme des malades mentaux qui l'étouffent et le détruisent.

Il faut revenir aux réalités, à la vérité, aux lois naturelles. Alors nous pourrions rebâtir un pays dont les cellules, les tissus, les organes actuellement se dessèchent. (*Exclamations et rires sur divers bancs.*)

M. Michel Lambert. Il ne faut pas se tromper !

M. René André. Pas tous les organes !

M. Jacques Bompard. Je ne crois pas que vous travailliez beaucoup dans l'agriculture !

Nous rendrons la vie à notre pays.

Ensuite seulement nous pourrions contribuer efficacement à la restructuration du monde entier qui, lui aussi, est très gravement malade. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Michel Lambert. On l'a échappé belle !

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Goasduff.

M. Jean-Louis Goasduff. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de loi que nous examinons ce soir doit permettre au Crédit agricole de mieux affronter l'avenir en le dotant d'une structure performante, capable de relever et surtout d'anticiper les concurrences dans le cadre notamment des perspectives ouvertes par l'unification prochaine du marché européen. Le nombre des Français aujourd'hui clients du Crédit agricole s'élève à quatorze millions et le caractère universel de la banque verte n'est plus à établir.

M. Philippe Vasseur, rapporteur de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. C'est vrai !

M. Jean-Louis Goasduff. Tout comme l'exploitation agricole a cessé de vivre en autarcie, pour prendre en compte de façon approfondie les réalités du milieu rural qui constitue son environnement de base, mais aussi les problèmes du développement des activités d'amont et d'aval, comme les entreprises agro-alimentaires et les coopératives, le Crédit agricole a dû élargir son champ d'action.

D'ailleurs les besoins financiers des agriculteurs, confrontés à une modernisation nécessaire de leurs outils de production, ont rapidement dépassé leurs possibilités propres d'épargne.

Il était donc impérieux de rechercher des ressources ailleurs : chez les salariés, les ruraux non agriculteurs, les artisans, les commerçants et les citoyens.

Mais, pour assurer à ses clients non sociétaires un service qui les retienne, le Crédit agricole devait pouvoir leur proposer une série de produits et de services répondant à leurs attentes.

M. Michel Lambert. Et aux dépôts !

M. Jean-Louis Goasduff. Si, aujourd'hui, la « Banque verte » assure quelque 80 p. 100 des besoins de crédit du monde agricole, elle a dû logiquement s'affirmer comme une institution qui n'était pas spécialisée dans le seul financement de l'agriculture.

La notion de « banque universelle » n'est d'ailleurs pas incompatible avec la fidélité que le Crédit agricole entend vouer à l'agriculture. Son réseau collecte 20 p. 100 de ses dépôts auprès des agriculteurs et il leur consent 42 p. 100 de ses prêts.

A l'évidence, le Crédit agricole ne servira bien le monde agricole que dans la mesure où il maintiendra la compétitivité et la qualité des services qu'il offre.

Il est donc difficile, voire illogique, d'argumenter que la mutualisation...

M. Michel Lambert. La privatisation !

M. René André. Ce n'est pas vrai !

M. Jean-Louis Goasduff. ... desservira l'agriculture. Les agriculteurs l'ont bien compris puisque, selon un récent sondage, réalisé au début du mois de septembre, auprès de 1 000 chefs d'exploitation, 67 p. 100 d'entre eux sont favorables à la mutualisation.

Parmi les jeunes agriculteurs de moins de trente-cinq ans, la position est encore plus nette, puisque 76 p. 100 d'entre eux sont favorables à la mutualisation. La plupart des agriculteurs interrogés déclarent attendre de cette réforme...

M. Michel Lambert. Des nêles !

M. Jean-Louis Goasduff. ... des réponses plus rapides pour l'accord sur les prêts, ...

M. René André. Très bien !

M. Jean-Louis Goasduff. ... des procédures allégées, des services meilleurs non seulement pour les agriculteurs, mais aussi pour la clientèle en général et une meilleure préparation face au grand marché européen de 1992.

M. René André. Bravo !

M. Jean-Louis Goasduff. Ces positions nettes et tranchées ne sont pas surprenantes vu la prise de conscience logique des exploitants de l'insertion et de l'imbrication profonde de leur activité dans les réalités de l'économie nationale.

L'avenir de l'agriculture est de plus en plus solidaire de celui des entreprises de transformation et des difficultés des marchés internationaux.

M. René André. C'est certain.

M. Jean-Louis Goasduff. Voilà pourquoi le Crédit agricole, pour assurer sa vocation initiale, n'est plus seulement la banque de l'agriculture mais une banque au service de l'agriculture et des agriculteurs, capable de répondre à l'ensemble de leurs besoins, qu'ils soient professionnels ou personnels, mais apte également à promouvoir l'ambition d'une activité qui demeure un atout essentiel pour notre pays.

Un autre argument milite en faveur de l'adoption de ce projet de loi - il sous-tend d'ailleurs l'ensemble des processus de privatisation : ce n'est pas le métier de l'Etat que de faire de la banque quand les grands réseaux européens et mondiaux sont privés et qu'une concurrence bancaire se développe, rendant impérative la compétitivité des instruments financiers et l'allègement des procédures.

M. Michel Lambert. On les a vus à l'œuvre !

M. Jean-Louis Goasduff. Une originalité est d'ailleurs à souligner. Elle correspond au libellé même du projet de loi que nous examinons : le rachat de la caisse nationale par les caisses régionales est une mutualisation et non pas une privatisation au sens strict du terme.

Avec leurs caisses locales, les caisses régionales sont à la base du développement et de la réussite du groupe. Elles collectent l'ensemble de ses ressources et offrent un réseau efficace d'agences et de bureaux permettant à leur clientèle de bénéficier de services adaptés.

La mutualisation constitue indéniablement pour elles un investissement d'avenir et elle donnera à l'ensemble du Crédit agricole une plus grande efficacité dans sa gestion, dans sa politique d'équipement, dans sa stratégie commerciale et dans son positionnement face à la concurrence.

Je voudrais également, dans mon intervention, aborder quelques points particuliers très importants pour la réussite de cette mutualisation. Le premier point qui conditionnera la position des caisses régionales c'est celui du fonds commun de garantie.

Nous devons considérer que ce fonds commun fait partie intégrante de l'opération. Alimenté et constitué par les caisses régionales, il correspond à une mécanique interne permettant la couverture normale des risques encourus du fait de leurs activités bancaires. Les 2,4 milliards de fonds propres couvrent en effet 26 à 27 milliards de francs d'engagements.

D'ailleurs il convient de le noter, les cotisations payées par les caisses régionales sont actuellement inférieures aux décaissements annuels liés aux sinistres et difficultés enregistrés. Laisser le fonds en dehors du processus de mutualisation aboutirait à mutiler le système et ferait courir des risques majeurs à certaines caisses régionales, notamment face à la situation de certains grands groupes agroalimentaires.

M. Henri Nallet et M. François Patriat. Très juste !

M. Michel Lambert. Oui ! C'est pourquoi il ne faut pas privatiser !

M. Jean-Louis Goasduff. Dans certains départements se poserait le problème de la capacité à consentir des prêts, ce qui serait catastrophique à l'heure où les financements de modernisation sont indispensables pour l'avenir de l'activité agricole.

M. René André. Très bien !

M. Jean-Louis Goasduff. La division des risques, caractéristique mutualiste, concrétisée par le fonds commun de garantie, permet aussi aux caisses régionales d'assurer le financement des entreprises qui sont dans leur champ de compétences.

M. René André. Très bien !

M. Jean-Louis Goasduff. Le second point correspond à la représentation des agriculteurs au sein des conseils d'administration des caisses.

Cette présence majoritaire est déjà assurée, sans loi, dans le système actuel.

M. Henri Nallet. Très juste !

M. Jean-Louis Goasduff. Il convient de la confirmer officiellement pour l'avenir.

M. Michel Lambert. Pourquoi ? Vous avez peur ?

M. Jean-Louis Goasduff. Il est certain que le maintien de cette présence majoritaire au sein des conseils d'administration des caisses régionales, ainsi que la présence d'un représentant des organisations professionnelles au sein du conseil de la Caisse nationale du Crédit agricole, permettra de garantir la sauvegarde de la vocation agricole de l'institution.

Le troisième point concerne les relations avec l'Etat pour les interventions du Crédit agricole dans le domaine agricole et agroalimentaire.

L'article 11, qui prévoit la représentation du Crédit agricole au sein du conseil supérieur d'orientation lorsque cette instance traite du financement de l'agriculture, connectera directement l'instrument bancaire avec les lignes directrices de la politique agricole et agroalimentaire préconisée et mise en œuvre.

M. Henri Nallet. C'est un vœu pieux !

M. Jean-Louis Goasduff. Le quatrième point correspond à la traduction dans les faits de la possibilité de participation offerte aux salariés de l'ensemble de l'institution.

Cette participation à la cession élargie aux salariés des caisses régionales et à ceux de la Fédération nationale de Crédit agricole par l'article 2 resserrera encore les liens entre les structures régionales et nationales, tout en concrétisant le

souci de responsabilisation des hommes dans le cadre de leurs activités professionnelles que veut promouvoir le Gouvernement.

Le dernier point concerne la nomination du directeur général de la Caisse nationale. L'agrément de l'Etat est justifié.

M. Michel Lambert. Pour le contrôle ?

M. Jean-Louis Goasduff. Encore faut-il veiller à ne pas confondre désignation et agrément. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Lambert. C'est pareil !

M. Raymond Douyère. Du pareil au même !

M. Jean-Louis Goasduff. Pour conclure, je voudrais reconnaître la qualité et le caractère globalement satisfaisant du projet retenu par le Sénat.

Je souhaite que, comme au Crédit agricole, le « bon sens » nous guide et fasse qu'un très large accord de la part de notre assemblée permette à la banque verte et à l'agriculture d'affronter dans les meilleures conditions le grand défi de l'an 2000.

C'est le vœu que je formule en mon nom personnel mais aussi au nom du groupe que je représente, le groupe du rassemblement pour la République. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Marcel Rigout.

M. Marcel Rigout. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce débat sur le changement de statut juridique de la caisse nationale du Crédit agricole s'ouvre dans une période marquée par le retour en force des vieux principes capitalistes de gestion et par leur échec retentissant.

Nous ne pouvons pas, en effet, délibérer comme si rien ne s'était passé depuis un mois alors que personne ne sait jusqu'où le reflux des valeurs boursières va entraîner notre économie ! De nombreux spécialistes estiment qu'une véritable récession est inévitable.

D'ailleurs, les instituts de prévision révisent en baisse les résultats que l'on peut attendre en Europe pour 1989 tant du point de vue de la croissance, donc de l'emploi, que de celui du pouvoir d'achat.

Certes, le ministre de l'économie et le Gouvernement se sont évertués à rassurer l'opinion en minimisant l'importance et la signification de la crise et, pour faire comme si rien ne se passait, la privatisation se poursuit, à un rythme un peu plus lent.

La sanction de cette politique volontariste destinée à tranquilliser l'opinion, à quelques mois d'une échéance électorale importante, a été sévère. Il suffit de prendre connaissance de la cotation de Suez. La France est entraînée à la baisse. Une dévaluation - il ne faut pas avoir peur des mots - peut être annoncée d'un moment à l'autre, la France ayant perdu sa parité au sein du système monétaire international.

Rejeter la responsabilité, comme le fait le Gouvernement, sur les pays étrangers, notamment les Etats-Unis, ne dispense pas les autorités françaises. N'est-ce pas au nom du libéralisme reaganien que M. Chirac et son gouvernement se sont lancés dans un programme démentiel de privatisations, de déréglementation, de libéralisation des transactions financières et des échanges ?

M. Henri Bouvat. C'est de la rénovation ! (*Sourires.*)

M. Marcel Rigout. De la mauvaise !

N'est-ce pas au nom de tous ces principes, dont on voit aujourd'hui le début des résultats, que vous nous proposez, monsieur le ministre, le changement de statut de la caisse nationale du Crédit agricole ?

Le ministre de l'économie l'a rappelé au Sénat : « Il est bon que l'agriculture, elle aussi, profite de ce mouvement de libération de l'économie... », appréciation qu'il a d'ailleurs confirmée cet après-midi.

Ne croyez-vous pas que l'agriculture a déjà beaucoup donné, si l'on peut dire, et profité de cette libération ? Des produits équivalents aux productions de dix à douze millions d'hectares de terre entrent dans la Communauté à des conditions tout à fait libérales ! Les prix mondiaux à partir desquels aucune agriculture ne peut vivre s'imposent à nous.

Monsieur le ministre, avouez que l'agriculture a déjà beaucoup donné à « la libération de l'économie ». Elle ne peut y sacrifier davantage, sauf sa propre survie.

Aller dans le sens que vous nous proposez. C'est d'ailleurs prendre l'histoire à reculons.

Le débat entre les vertus du libéralisme et celles de la solidarité a déjà été tranché par l'histoire, plus particulièrement par l'histoire du Crédit agricole.

L'institution plonge en effet ses racines au plus profond de la lutte qui, au XIX^e siècle, a opposé les tenants du capitalisme le plus débridé, de la concurrence flamboyante, à ces visionnaires que furent les pionniers de la coopération et du mutualisme.

Déjà s'opposaient deux conceptions, l'une, reaganienne bien avant l'heure, caractérisée par la loi du plus fort, et l'autre, chaleureuse et humaine, dans laquelle nous nous reconnaissons, privilégiant la solidarité et l'entraide.

Les débats duraient depuis des décennies lorsque la grande crise agricole de la fin du XIX^e siècle allait imposer d'autres choix, dont un protectionnisme exceptionnel et la naissance, puis l'essor, de ce qui, au fil des ans, allait devenir une des toutes premières banques mondiales.

La filiation du Crédit agricole avec la lutte des agriculteurs pour le progrès et la justice est bien soulignée par le livre de Nathalie Makuch et ses collègues.

Je veux en citer un passage.

Sous le titre *Influence des doctrines et des réalisations mutualistes*, les auteurs écrivent : « Solidarité, entraide, association, mutualité, mise en commun de ressources et d'efforts, en vue non pas de réaliser un profit personnel, mais d'assurer un service réciproque, ces idées sont loin d'être neuves : face au développement du capitalisme et à l'apparition de ses excès, elles se trouvent au carrefour de tous les courants réformateurs de la première moitié du XIX^e siècle. Cette période est caractérisée, tant en France qu'à l'étranger, par un foisonnement de doctrines communautaires et mutualistes dont la plupart se préoccupent d'ailleurs moins d'action économique que de réforme sociale. »

On le voit, le Crédit agricole est bien un produit de l'affrontement qui a opposé et oppose encore la gestion capitaliste fondée sur le profit à la gestion démocratique s'assignant comme mission essentielle l'épanouissement des valeurs humaines.

Les auteurs déjà cités rendent hommage aux pionniers du Crédit agricole en ces termes : « Ils ont voulu créer, non seulement un outil de financement mis à la disposition des agriculteurs, mais encore un mouvement qui contribuerait à leur éducation et à leur promotion. »

L'histoire ne se répète certes pas. Bien des choses ont changé depuis un siècle et, pourtant, quelle similitude entre les débats de cette époque et ceux d'aujourd'hui, sur bien des points !

Avec un siècle d'expérience, laissez-moi me réjouir d'être du côté de ceux qui croient aux valeurs humaines de solidarité.

M. Pierre Descaves. Ha ! Ha !

M. Marcel Rigout. Malgré votre tapage idéologique, ces valeurs, qui sont les nôtres, restent celles de la jeunesse. Le sondage publié par *L'Expansion* de fin octobre montre, en effet, que les jeunes placent la solidarité bien avant l'initiative individuelle : 76 p. 100 des filles et 62 p. 100 des garçons font ce choix. Notons même que parmi les jeunes se reconnaissant comme étant de droite, 57 p. 100 souhaitent que la société fasse plus de place à la solidarité.

Contre le libéralisme d'hier et celui d'aujourd'hui, la coopération et le mutualisme sont des instruments de résistance aux divers prédateurs qui menacent la grande masse des producteurs.

Aussi, on ne peut comprendre ce que signifie la réforme qui nous est proposée et ce qu'elle cache qu'en établissant le lien avec les objectifs politiques poursuivis qui dépassent le cadre du Crédit agricole lui-même.

A la vérité, vous voulez faire place nette au libre jeu de la rentabilité des capitaux à l'échelle géographique la plus large possible. Le grand marché de 1992, qui serait une « nouvelle chance » pour l'agriculture, serait, en fait, un grand champ de foire mondial réservé à quelques sociétés multinationales.

Pour leur créer les meilleures conditions possibles pour réaliser des profits, les capacités de production de l'agriculture française et des industries qui lui sont liées doivent être automatiquement réduites. C'est une logique implacable.

Seuls peuvent trouver grâce quelques secteurs capables d'affronter le marché mondial dont chacun sait ce qu'il représente. Délaisées, les petites productions difficilement mécanisables et pour lesquelles nous sommes déjà déficitaires. Délaisées, les viandes ovines et porcines produites ailleurs à meilleurs coûts ! Délaisée, la production laitière fondée sur nos prairies pour laisser le marché aux usines à lait fonctionnant au soja américain.

M. Michel Lambert. C'est vrai !

M. Marcel Rigout. Et nous pourrions continuer la liste des secteurs menacés ou en voie de régression. Notamment l'élevage, la viticulture, le maraîchage, les oléagineux et les protéagineux, que nous importons en presque totalité, sont bridés par des mesures restrictives.

Mais l'agriculture, c'est aussi l'amont. Les engrais sont souvent norvégiens, les machines agricoles, néerlandaises, américaines, allemandes ou italiennes, le produit phyto-sanitaires, allemands, suisses ou américains.

A l'aval, le même mouvement est en cours. C'est Ferruzzi, Fiat, Unilever, Nestlé et quelques groupes anglo-américains qui mènent le bal.

Il ne se passe pratiquement plus de jour sans que la presse ne nous annonce quelques regroupements spectaculaires mettant en jeu les tout premiers groupes mondiaux et laissant sur la paille des milliers de salariés.

Ce grand marché de 1992 que vous mettez en avant parmi les justifications de la réforme de la Caisse nationale est porté sur les fonts baptismaux par tous les partis politiques français, sauf le nôtre.

Cet argument, monsieur le ministre, non seulement ne nous convainc pas de privatiser la Caisse nationale, mais il nous confirme que le marché de 1992 est un nouveau piège pour notre peuple et pour notre agriculture en particulier.

Le président de notre groupe, André Lajoinie, a bien eu raison de dire aux agriculteurs, aux salariés des industries agro-alimentaires et aux consommateurs rassemblés au Trocadero : « Hier, ceux qui ont voté pour l'Acte unique ont trompé les gens en leur faisant miroiter une amélioration de leur vie, avec l'élargissement du Marché commun. Aujourd'hui, ils récidivent avec le marché unique. Or ce marché intérieur unique, c'est la foire au fric ! »

A notre avis, le Crédit agricole n'a rien à faire sur cette « foire au fric », pas plus d'ailleurs que d'autres banques ou entreprises de notre pays.

Il n'a cependant pas attendu, c'est vrai, d'être mutualisé pour déployer largement son activité sur les marchés étrangers, y compris contre les intérêts des productions françaises.

De multiples exemples peuvent être cités, notamment le financement des investissements de capital-risque de Lafarge aux Etats-Unis pour des silos de stockages pour l'importation de soja américain.

Durant les dernières années, le Crédit agricole a continué à perdre une partie de sa vocation d'origine. La direction de la Caisse nationale est demeurée un enjeu politique, l'Etat a continué de la pillar, l'engagement international, y compris sur les marchés financiers, s'est accru, la sélectivité des prêts s'est renforcée, la différenciation des taux a été amorcée, la coopération moins soutenue – surtout les petites et moyennes coopératives –, le financement des collectivités locales mis sur la voie de garage, la banalisation largement engagée et la fiscalisation mise en œuvre.

Cette évolution inéquitable, à juste titre, les milieux agricoles – l'agriculture profonde – qui y voient une « dilution de l'objectif premier du Crédit agricole : le financement de l'agriculture et de la filière agro-alimentaire ».

Voilà dans quel contexte il faut placer ce projet pour en mesurer à la fois le dérisoire et le dangereux.

Il est dérisoire parce qu'au moment où nous sommes confrontés à une crise agricole mettant en péril plus de la moitié de nos exploitations, on veut faire croire aux agriculteurs qu'un changement de statut juridique de la Caisse nationale leur permettra de meilleurs services et des services mieux adaptés à leurs besoins.

Je veux les mettre en garde contre cette illusion. Le changement de statut n'apporte sur ce plan aucune amélioration ; en revanche, il ouvre les portes à une évolution vers une privatisation totale. Autre aspect mis en avant : le rôle des agriculteurs. A en juger par l'attitude des organisations agricoles et les résultats de la discussion au Sénat, il n'est pas du tout évident que le rôle des agriculteurs soit, non seulement accru, mais simplement sauvegardé. Nous y reviendrons à propos de l'article 13.

Voyons maintenant les dangers.

Ils relèvent de deux ordres dont un est lié au texte même, sans être à notre avis le plus redoutable.

Le principal danger, à nos yeux, tient à l'évolution générale dans laquelle s'inscrit la réforme du Crédit agricole et qui se résume en trois mots : concurrence, produits financiers, internationalisation.

Le second émane du texte du projet de loi lui-même qui, levant des obstacles à cette évolution générale, la favorise. Cette orientation se traduit dans trois directions principales que je veux simplement évoquer.

Premièrement, à terme, la fin du mutualisme. Le projet est présenté abusivement, en effet, comme une mutualisation de la Caisse nationale. En réalité, il introduit une politique complètement étrangère à l'esprit mutualiste.

Les droits de vote sont contraires au principe sacré de la coopération : un homme, une voix.

Même en considérant le poids respectif des caisses, cette disposition représente une perversion du mutualisme et offre un levier important à un minimum de caisses pour imposer leur point de vue.

Deuxièmement, les recours aux marchés financiers. L'appel à l'épargne publique et la rémunération que cela suppose va accentuer la recherche de placements financiers présentant une rentabilité immédiate et suffisante des capitaux. Cet exemple est l'illustration la plus parfaite de la tutelle qu'exercent les marchés financiers sur la gestion des entreprises et des banques. Pour satisfaire les exigences de rentabilité, on va encore comprimer les effectifs et les salaires, accentuer la sélectivité des prêts et des découverts de trésorerie, augmenter les placements financiers et les commissions, réduire le nombre des guichets locaux.

Troisièmement, le désengagement du milieu rural. Soyons clairs : cette obligation de rentabilité inévitable ne peut qu'entraîner le Crédit agricole dans un désengagement de sa présence dans le milieu rural défavorisé. Un rapporteur au Sénat a reconnu d'ailleurs - et pourtant il ne siège pas à gauche - que cette réforme entraînera inévitablement la concentration...

M. Raymond Douyère et M. Jean Le Garrec. Eh oui ! C'est vrai.

M. Germain Gengenwin. Qu'est-ce qu'il ne faut pas entendre !

M. Marcel Rigout. ... et éloignera, par conséquent, le Crédit agricole du monde rural. Il faut dire la vérité, parce qu'à terme c'est ce qui se passera.

Le projet de loi est dangereux aussi pour l'institution et ses partenaires privilégiés, mais la voie n'est pas aussi libre qu'il y paraît.

En dénonçant les risques, je ne sous-estime pas la capacité des agriculteurs et des dirigeants du Crédit agricole à défendre leur outil.

Je sais qu'ils sont des milliers, attachés aux principes mutualistes, qui espèrent pouvoir dans un nouveau contexte sauvegarder l'âme de leur institution. De nombreux autres partagent nos doutes et nos craintes.

Aussi, je veux être tout à fait net sur ce point. Nous ne doutons pas de l'attachement des agriculteurs aux principes qui ont prévalu à la création des coopératives et des mutuelles mais nous savons aussi que le contexte politique détermine en dernière analyse l'essentiel de l'évolution future. Or, accepter le contexte politique de libéralisation et les déchirures faites au mutualisme, c'est, qu'on le veuille ou non, placer ce dernier en position de faiblesse dans l'affrontement sauvage que nous connaissons.

C'est laisser se créer une situation qui favorisera l'intégration totale du Crédit agricole au système bancaire général et qui aboutira à son dépérissement.

Pour autant, nous ne sommes pas satisfaits de la situation actuelle déjà bien trop marquée par des pratiques étrangères aux missions du Crédit agricole telles que nous les concevons.

Nous pensons que la Caisse nationale aurait pu rester un établissement public. Cependant, il aurait fallu effectivement le désétatiser. Les lourdeurs administratives, la tutelle tatillonne de l'Etat pourraient être modifiées et allégées.

M. le président. Mon cher collègue, je vous demande de bien vouloir conclure.

M. Marcel Rigout. Je termine, monsieur le président. Il aurait suffi, disais-je, de donner plus de responsabilités au conseil d'administration, de le démocratiser et de le laisser travailler en paix en lui permettant d'élire son président et de désigner lui-même son directeur général, sans ingérence politique permanente du ministre.

Deuxièmement, il était nécessaire d'améliorer la synergie entre les caisses régionales et la caisse nationale. Le moyen était tout à fait simple. Un établissement public est d'abord la propriété de la nation, que nous ne confondons pas avec l'Etat.

Les caisses régionales, les organisations agricoles, les collectivités locales, les salariés du groupe constituent autant de représentants de la collectivité publique qui auraient pu disposer du réel pouvoir de contrôle *a posteriori* et d'une mission d'orientation se limitant à s'assurer que le fonctionnement est conforme aux objectifs définis.

Ainsi, le Crédit agricole aurait gardé l'assurance que l'Etat n'userait de son pouvoir de contrôle qu'à bon escient, et les sociétés celle d'obtenir le pouvoir réel sur l'ensemble du groupe.

Vous vous êtes engagé dans une autre voie, dangereuse pour le Crédit lui-même et pour ses petits et moyens sociétaires, mais nous allons essayer de sauvegarder l'essentiel en vous proposant de modifier le texte sur quelques points.

Premièrement, vous affirmez que vous n'avez pas l'intention d'ouvrir le capital du Crédit agricole au secteur privé. Eh bien, nous vous proposerons un amendement verrouillant définitivement cette perspective, et nous verrons bien quelle sera votre attitude.

M. Raymond Douyère. Très bien !

M. Marcel Rigout. Deuxièmement, vous affirmez vouloir mutualiser la caisse nationale. Eh bien, nous vous proposerons une disposition à l'article 6 sauvegardant le principe de base du mutualisme.

Troisièmement enfin, vous affirmez vouloir garantir la majorité aux agriculteurs. Eh bien, nous vous proposerons deux dispositions en ce sens aux articles 7 et 13.

Mais nous n'avons guère d'illusions, monsieur le ministre. Les débats en commission montrent que votre majorité s'arc-boute sur le projet actuel.

C'est la raison pour laquelle, sauf changement imprévisible, le groupe communiste votera contre ce texte car il ne peut laisser croire que la situation de l'agriculture se trouverait améliorée par le vote de ce projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur divers bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Germain Gengenwin.

M. Germain Gengenwin. Monsieur le ministre, mes chers collègues, ce projet tant attendu...

M. Michel Lambert. Par qui ?

M. Germain Gengenwin. ... et déjà voté par le Sénat le 16 octobre dernier, fera passer la Caisse nationale du Crédit agricole du statut d'établissement public, qui est le sien depuis 1978, à celui de société anonyme. Mais ce projet prévoit aussi le rachat à hauteur de 90 p. 100 par les caisses régionales des actions de la Caisse nationale ainsi que, grâce au Sénat, la possibilité pour les salariés des caisses régionales d'acquérir des actions dans une proportion de 10 p. 100.

Pour les caisses régionales du Crédit agricole de nos départements de l'Est comme pour leurs conseils d'administration, le vote de ce projet est indispensable et même fondamental pour assurer la pérennité du Crédit agricole dans un environnement aujourd'hui national et demain européen, marqué par la concurrence où tous les acteurs seront des établissements de droit privé.

Sans doute le savez-vous, la fédération nationale avait organisé un sondage qui indique clairement que dans leur majorité les agriculteurs - plus particulièrement les jeunes - se déclarent plutôt favorables, en tout cas pas opposés, à ce projet. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Lambert. C'est toute la nuance !

M. Germain Gengenwin. Autant de témoignages montrent bien l'intérêt réellement porté à ce projet qui conditionne l'avenir du Crédit agricole, en général bien sûr, et tout particulièrement chez nous en Alsace.

Cette mutualisation est donc souhaitée depuis longtemps par les caisses régionales et a été rendue nécessaire par l'évolution récente du Crédit agricole et de son environnement bancaire.

En quatre points, je rappellerai ces bouleversements qui appellent une nouvelle adaptation du statut de la Caisse nationale.

D'abord le régime dérogatoire dont le Crédit agricole a bénéficié pendant longtemps a été pratiquement supprimé. Ainsi, depuis 1967, la caisse gère directement l'ensemble des ressources d'épargne collectées par les caisses régionales, alors que ces ressources étaient inscrites sur un compte d'affectation spéciale du Trésor auparavant, tandis que les caisses régionales conservent la libre disposition de leurs ressources monétaires.

Depuis 1981, et après trois ans de période transitoire, toutes les caisses du Crédit agricole sont soumises à l'impôt sur les sociétés dans des conditions de droit commun.

Enfin, la Caisse nationale et les caisses régionales sont soumises au contrôle de la commission bancaire. Ce ne sont là que quelques exemples.

Parallèlement, pendant que les conditions d'exploitation du Crédit agricole se sont rapprochées de celles des autres banques, les restrictions aux interventions des caisses ont été progressivement levées. Le Crédit agricole est ainsi devenu une banque dont les activités se sont apparentées de très près à celles des autres établissements financiers et, de ce fait, sont désormais soumises à des règles identiques.

Le moment est donc venu de tirer toutes les conséquences de cette évolution qui a tendu à faire du Crédit agricole une banque universelle dans un univers concurrentiel, et de mener cette réforme à son terme.

Ce mouvement est d'autant plus bienvenu que la part du financement d'origine étatique a progressivement décliné, au point de devenir minoritaire dans l'activité et les engagements des caisses.

En outre, le système bancaire, auquel appartient le Crédit agricole, connaît une période de profonde mutation qui rend urgente l'adaptation de la C.N.C.A.

Enfin, les lourdeurs inhérentes au statut d'établissement public et aux règles de la comptabilité publique sont devenues incompatibles avec la souplesse nécessaire à l'activité d'une banque dans un contexte concurrentiel national et international.

Voilà qui justifiait la modification du statut de la Caisse nationale, qui, aujourd'hui, veut accroître l'autonomie du Crédit agricole, renforcer la responsabilité des caisses régionales au sein du groupe, garantir l'unité du Crédit agricole et favoriser l'émergence d'un véritable groupe bancaire.

Enfin, cette réforme donnera davantage de légitimité et de stabilité à ses dirigeants, de souplesse à la gestion à la Caisse nationale.

Comme toutes les grandes réformes, ce projet a été critiqué, contredit, voire déformé auprès de l'opinion.

M. Charles Revet. C'est vrai !

M. Germain Gengenwin. Les opposants à ce projet ont invoqué un certain nombre d'arguments pour semer le doute parmi le monde agricole. Ils ont notamment affirmé que la mutualisation du Crédit agricole remettrait en cause le financement de l'agriculture.

M. Michel Lambert. Oui !

M. Germain Gengenwin. C'est faux ! Le Crédit agricole continuera, comme par le passé, à financer l'agriculture en priorité.

M. François Patriat. Qui le prouve ?

M. Michel Lambert. C'est la méthode Coué !

M. Germain Gengenwin. Les décisions concernant le financement des exploitations et les coopératives agricoles sont prises, non par la Caisse nationale, mais par les caisses régionales. Celles-ci ont toujours financé l'agriculture en priorité et continueront à le faire.

M. Michel Lambert. Déclaration de principe !

M. Germain Gengenwin. La mise en œuvre de cette priorité dépend non pas du statut de la Caisse nationale du Crédit agricole mais d'un choix des conseils d'administration des caisses régionales, en fonction de leur propre politique de prêts et de développement.

M. René André. Très bien !

M. Germain Gengenwin. L'argument selon lequel seule une caisse nationale du Crédit agricole pourra garantir la priorité de financement de l'agriculture et provoquera la concentration est faux.

M. Michel Lambert. Et la pression des usagers ?

M. Germain Gengenwin. Penser cela, c'est faire injure aux administrateurs élus des caisses régionales...

M. François Patriat. Cooptés !

M. Germain Gengenwin. ... du Crédit agricole qui sont le mieux placés pour garantir cette priorité car ce sont eux qui déterminent en dernière analyse les stratégies des caisses régionales.

M. René André. Très bien !

M. Germain Gengenwin. Ces agriculteurs et ces artisans ruraux qui en majorité ont pratiqué cette priorité dans le passé, comme ils la pratiquent aujourd'hui, pourquoi ne continueraient-ils pas de la même façon dans l'avenir ?

M. François Patriat. Parce que personne ne les y obligera !

M. Germain Gengenwin. On nous a dit que les agriculteurs perdraient la majorité dans les conseils. C'est faux ! On ne peut prétendre que le nombre d'agriculteurs dans les conseils est lié au statut de la Caisse nationale du Crédit agricole. Cet argument est totalement dénué de fondement. Les agriculteurs sont depuis dix ans minoritaires dans le sociétariat du Crédit agricole. C'est une réalité ! Ils sont pourtant largement majoritaires dans les conseils d'administration des caisses locales et des caisses régionales, et ce, en l'absence de toute disposition légale spécifique pour leur garantir une quelconque majorité.

M. Michel Lambert. Justement !

M. Germain Gengenwin. Les administrateurs des caisses locales et régionales sont élus démocratiquement par les assemblées générales. Les résultats de ces élections n'ont aucune relation avec le statut de la Caisse nationale. Les agriculteurs sont restés largement majoritaires alors qu'aucune disposition statutaire ou réglementaire ne leur garantit la majorité. Personne ne leur conteste cette majorité. Il n'y a pas de raison pour que cela change demain.

M. François Patriat. En 1988, ça changera !

M. Germain Gengenwin. On nous dit encore que la mutualisation de la Caisse nationale du Crédit agricole donnerait le pouvoir aux grandes caisses non rurales, au détriment des petites caisses rurales. C'est faux ! Le pouvoir appartiendra aux caisses petites et moyennes.

M. François Patriat. N'importe quoi !

M. Germain Gengenwin. Enfin, on nous dit que le rachat de la Caisse nationale du Crédit agricole appauvrirait les caisses régionales. Cet argument aussi est faux. L'achat des actions de la Caisse nationale de Crédit agricole par les caisses régionales doit être considéré, non comme une simple dépense, mais comme un investissement. Les caisses régionales ne s'appauvriront pas dans la mesure où l'investissement débouche sur une rentabilité, c'est-à-dire sur des dividendes d'un niveau raisonnable. La Caisse nationale mutualisée échappera aussi, je l'espère, monsieur le ministre, à ce qui a été en décembre 1981 un véritable hold-up de la part de l'Etat qui a pris à la Caisse nationale 2,9 milliards de francs, alors qu'elle était soumise à l'impôt sur les sociétés.

M. François Patriet. Vous avez une amnésie sélective !

M. Germain Gengenwin. On peut même penser qu'à cette occasion le Crédit agricole renforcera son volume de ressources propres. Du point de vue financier, le seul problème, vous le savez, monsieur le ministre, est celui du prix demandé par l'Etat.

Je terminerai en insistant sur un point que beaucoup de collègues ont déjà évoqué aujourd'hui : le danger que représenterait un amendement visant à écarter le fonds commun de garantie des caisses régionales du projet de mutualisation de la caisse nationale du Crédit agricole.

Cet amendement provoque une émotion profonde au sein de toutes les caisses. Celles-ci rappellent, avec insistance, que le fonds commun de garantie des caisses régionales est un fonds constitué à la suite d'une disposition légale à partir de cotisations des caisses régionales. Dans le cadre de ces dispositions, la caisse régionale d'Alsace, par exemple, verse une cotisation annuelle de 0,3 à 0,4 p. 100 pour tous les crédits supérieurs à 11 millions de francs, en échange d'une participation par ce fonds au risque résiduel. Les réserves accumulées par ce fonds proviennent du versement effectué par les caisses régionales et n'ont donc pas à être rachetées par elles. Cela ne représente pas un cadeau, ni une faveur ; c'est l'expression de la plus élémentaire justice et du bon sens. J'ajoute que le risque qui est couvert par ce fonds continue à couvrir, car les emprunts sont en cours et on ne peut pas imaginer que la garantie ne soit plus accordée à ces emprunts.

Monsieur le ministre, nous avons souhaité ce projet, et nous avons suivi attentivement les étapes de son élaboration. Aussi, pouvez-vous compter sur le groupe U.D.F. pour le soutenir et le voter. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. Henri Prat.

M. Henri Prat. On aurait pu penser, monsieur le ministre, que pour un texte de cette importance, qui veut transformer profondément les structures du Crédit agricole, l'auteur du projet de loi se serait attaché à exposer ses motifs, à expliquer ses raisons, à justifier son choix. Cela aurait dû, logiquement, commencer par un réquisitoire au cours duquel vous auriez accusé le système actuel, dénoncé ses défauts ou ses insuffisances, mettant en lumière tout ce qui a pu ou qui aurait pu entraver son développement et qui, finalement, aurait porté préjudice au financement privilégié de l'agriculture. Or, ni dans l'exposé des motifs ni dans votre intervention cet après-midi, je n'ai trouvé d'argument fondamental pour justifier un tel projet. Vous avez signalé des retards dans les signatures de décrets ; maintenant que vous êtes là, cela devrait aller beaucoup plus vite !

Après un premier étonnement, à la réflexion, je ne m'en étonne plus ! Ayant assisté il y a peu de temps à diverses assemblées générales du Crédit agricole dans mon département, j'ai constaté que, pas une seule fois tout au long des exposés, le projet de privatisation n'a été abordé. Pas un seul mot ! Pas la moindre allusion à une affaire qui concerne pourtant les agriculteurs ! En discutant avec eux, j'ai bien compris la raison de ce silence. Je suis, en effet, persuadé que si l'on avait consulté les agriculteurs, par référendum par exemple, ils auraient condamné votre projet.

M. Bernard Bardin. Très bien !

M. Henri Prat. Ceci explique cela.

Sans doute y avait-il des améliorations à apporter au système actuel, notre camarade Henri Nallet l'a très bien exposé, afin d'adapter l'établissement aux nécessités du moment vers une véritable stratégie d'entreprise, mais vous avez privilégié votre idéologie.

Il aurait fallu expliquer comment la Caisse nationale est arrivée aux premiers rangs des banques mondiales avec cette tare que constituent, selon vous, la caution et la tutelle de l'Etat. Mais n'est-ce pas une raison de ce succès, comme le disait Laurent Fabius cet après-midi, succès qu'ont reconnu le rapporteur de la commission des finances et tous les orateurs.

Dès lors, comme vous le disiez, pourquoi changer ?

J'ai noté que ce projet avait pour objet de permettre aux caisses régionales d'acquiescer la propriété de l'organe central du réseau du Crédit agricole. Sans doute pensez-vous que la propriété c'est le pouvoir, mais alors dites-nous, monsieur le ministre, si ce sont les véritables agriculteurs, c'est-à-dire

ceux qui n'ont pour vivre que le produit du travail de la terre, qui décideront, ou si ce ne sont pas plutôt de ces quelques agriculteurs ou soit-disant agriculteurs-industriels, qui résident non pas sur leurs terres, mais parfois dans le XVI^e arrondissement de Paris, qui feront la loi.

M. Jean Le Garrec. Très bien !

M. Henri Prat. Etes-vous persuadé que ceux-là seront préoccupés, en priorité, d'assurer une véritable solidarité entre les agriculteurs ou les agricultures, dont on connaît les différences de condition et de revenu du Nord au Sud de notre pays ?

M. Henri Nallet. Voilà qui est important !

M. Henri Prat. Pouvez-vous nous assurer que ces nouveaux banquiers ne choisiront pas plutôt des placements plus « juteux » - pour utiliser un terme paraît-il courant dans ce milieu - au détriment du rôle d'assistance sociale, que vous avez un peu brocardé cet après-midi, qui pouvait jouer la Caisse nationale en réduisant les déséquilibres au nom de la solidarité ? Divers orateurs s'en sont inquiétés : M. d'Aubert et le rapporteur de la commission des finances qui ne peut nier ce risque puisqu'il parle d'une dérive possible « privilégiant le développement de la banque sans se préoccuper de sa vocation première »

Les récents accords intervenus ou en préparation avec des charges d'agents de change visent bien à développer les activités sur les marchés financiers et boursiers au détriment de l'intérêt des agriculteurs accrochés à leur terres et grâce auxquels l'aménagement du territoire peut avoir encore un sens demain en évitant la désertification des régions les plus défavorisées.

M. Michel Lambert. Très bien !

M. Henri Prat. Cela n'a pas tardé. La publicité parue récemment dans la presse le prouve : « Le Crédit agricole et la charge Bertrand Michel créent ensemble de nouvelles structures opérationnelles, spécialisées dans les métiers d'intermédiation financière et de contrepartie ». Je ne trouve pas un mot dans cette publicité qui puisse concerner, de près ou de loin, le véritable intérêt du financement de l'agriculture.

M. Henri Nallet. Très bien !

M. Henri Prat. Expliquez-nous, monsieur le ministre, comment vous auriez fait, avant et après 1981, et après 1986, pour répondre à des aides urgentes dont l'agriculture avait soudainement besoin ! Je cite simplement, de mémoire, quelques faits significatifs : les dégâts de la sécheresse en 1976 et en 1986 ; la circulaire de novembre 1981 adressée aux caisses régionales, décidant d'accorder 230 millions de francs aux agriculteurs en difficulté, sous forme de prêts de consolidation ou pour effacer la part des prêts calamités restant dus ; ou bien encore la circulaire d'avril 1982 prévoyant une aide de 600 millions de francs, dont 400 provenaient des réserves de la Caisse nationale - on avait même parlé du racket du siècle ! - donnant encore la possibilité de prêts de consolidation bonifiés ou non et, dans ce dernier cas, avec une aide de 20 000 francs par agriculteur. Qui, demain, jouera ce rôle ?

On a rappelé les 4 400 millions de francs prélevés par l'Etat au cours des sept dernières années sur les résultats de la Caisse nationale au bénéfice des agriculteurs en difficulté. Pensez-vous, monsieur le ministre, que demain, en de telles circonstances, il vous suffira de taper à la porte, ou à la caisse, de M. Ballardur pour faire face à ce genre de situation ?

M. Henri Nallet. Après ce qu'il a dit cet après-midi ?

M. Henri Prat. Je crains que vous ne soyez obligé - excusez-moi - d'aller encore une fois à Rome solliciter quelque miracle, encore que pour cela je vous conseillerais plutôt Lourdes ...

M. Michel Lambert. Très bien !

M. Henri Prat. ... où le taux de réussite, est, paraît-il, meilleur, et puis vous passeriez devant chez moi et je pourrais vous accompagner avec mon collègue Louis Lauga qui connaît aussi le chemin. *(Sourires)*

M. Henri Nallet. Et Abadie pourrait vous accueillir !

M. Henri Prat. Vous annoncez le désengagement de l'Etat qui met fin à la tutelle des pouvoirs publics. Alors, dites-nous quels sont les moyens dont vous disposerez pour exercer le rôle que l'Etat a assuré jusqu'à ce jour et que vous auriez pu, en toute liberté, continuer à jouer même en faisant mieux puisque l'Etat, c'est vous, à moins que vous pensiez que cela ne va pas durer longtemps, auquel cas vous n'avez peut-être pas tort !

Je voudrais également vous interroger sur l'article 10 bis. Vous avez déclaré qu'avec cette loi « la vocation particulière du Crédit agricole dans le financement de l'agriculture et du monde rural sera confirmée ». Confirmée, avez-vous dit, ce qui semblerait signifier que tel était bien le cas jusqu'à ce jour.

Mais alors comment voter un texte qui, sur ce point essentiel, s'en remet finalement à une « convention conclue entre l'Etat et la société pour fixer les modalités d'intervention en faveur de l'agriculture et des actions qui s'y rattachent » ? Ce sont pourtant des choses particulièrement importantes ? Le rapporteur de la commission de la production et des échanges, notre collègue Louis Lauga, a déclaré : « Nous verrons comment organiser cela ». Autrement dit, nous verrons demain !

Qu'y aura-t-il dans cette convention sur laquelle le ministre des finances aura sans doute son mot à dire. Et il aurait été bien normal qu'il soit présent pour répondre à cette question et nous présenter sa vision des choses.

Mais peut-être savez-vous déjà que cette disposition est illégale ? Enfin, monsieur le ministre, pourrez-vous nous communiquer les engagements que vous prendrez quant à l'action et au comportement de cette nouvelle banque vis-à-vis du financement privilégié de l'agriculture qui doit faire l'objet de la convention dont on parle ?

Mutualisation, avez-vous dit, hold-up ont dit d'autres.

Avant de rendre son avis, la commission de privatisation entendra les experts agricoles, mais seulement ceux, c'est écrit, qu'elle aura jugé bon de consulter. C'est tout un programme quand on sait comment se sont passées les choses jusqu'à ce jour !

Voilà quelques réflexions, monsieur le ministre, qui peuvent être nous vaudront vos réponses car véritablement je n'ai rien trouvé, dans ce projet de loi et dans l'exposé des motifs, qui permette de justifier la disparition des moyens dont l'Etat disposait pour assurer le financement privilégié de l'agriculture et cette indispensable solidarité du monde agricole et de la nation, sans lesquelles seront condamnés des régions entières et des milliers d'agriculteurs. *(Très bien ! et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean Proriol.

M. Jean Proriol. Le projet de mutualisation du Crédit agricole qui nous est soumis aujourd'hui témoigne de votre volonté, monsieur le ministre, de chercher à adapter les moyens de financement de l'agriculture à l'échéance de 1992.

Fort de ses 10 000 guichets et de ses 14 millions de clients, de ses milliers de cadres et de salariés, le Crédit agricole doit devenir une banque moderne dans l'intérêt même de l'agriculture française.

M. Henri Nallet. Il l'est déjà !

M. Jean Proriol. En effet, cette institution historique, quasi centenaire, se trouve confrontée à une concurrence bancaire française et internationale de plus en plus vive.

Pour que le Crédit agricole, tout en restant fidèle à sa vocation agricole, soit capable d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés - financement de l'agro-alimentaire, amélioration de ses résultats financiers et diversification de ses activités - il lui faut une approche nouvelle que le statut actuel ne permet pas.

En effet, le Crédit agricole doit être dégagé des pesanteurs inhérentes au statut d'établissement public. La forme d'une société anonyme lui donnera la souplesse financière dont il a besoin pour lutter à armes égales avec l'ensemble des réseaux bancaires mondiaux.

Les professionnels sont d'accord pour sortir le Crédit agricole du carcan étatique et ne plus voir ses excédents convoités par les gouvernements successifs et le directeur de la caisse changer à chaque élection.

M. Charles Revet. Tout à fait !

M. Henri Nallet. C'est ce qu'a fait M. Guillaume !

M. Jean Proriol. D'ici à 1992, le Crédit agricole devra s'implanter encore plus à l'étranger. Le nouveau statut lui permettra de saisir toutes les opportunités sans délai, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à aujourd'hui. Depuis vingt ans, il faut le reconnaître, le Crédit agricole a un statut bancal, voire aberrant : c'est un système coopératif à la base et un établissement public au sommet qui se fait, permettez-moi l'expression, « de la graisse », je veux dire par là des excédents ou des réserves qui ne reviennent pas toujours ou pas souvent aux caisses locales de base et aux sociétaires.

Il s'agit bien - il faut insister sur ce point - d'une mutualisation et non d'une privatisation. L'établissement n'est pas rendu au public mais on va libérer sa caisse nationale de la tutelle de l'Etat pour en restituer la propriété aux 94 caisses régionales.

Néanmoins, au-delà du problème juridique que pose le statut de la Caisse nationale de crédit agricole, ce qui est en question, c'est bien l'avenir du financement de notre agriculture, l'avenir du financement de nos exploitations, de nos entreprises agricoles ou agro-alimentaires, alors que nous assistons à une diminution importante du nombre des exploitations agricoles.

A cet égard, la lecture de ce projet laisse subsister quelques interrogations et même pourrait susciter quelques craintes.

Premièrement, le Crédit agricole restera-t-il agricole ? La priorité sera-t-elle toujours donnée au financement de l'agriculture et du secteur agro-alimentaire ?

En effet, n'est-il pas à craindre que la présence des caisses urbaines - je sais que ce n'est pas l'opinion de tout le monde - ne s'affirme très fortement dans la composition du capital dès le rachat de la Caisse nationale ?

De plus, qu'en sera-t-il de la représentation des agriculteurs au sein des conseils d'administration des caisses régionales, prévue dans l'article 13 du projet de loi ?

Je souhaite, comme vous, qu'une majorité soit réservée aux agriculteurs car chacun sait que cette représentation commandera les orientations futures de la Caisse nationale.

Enfin, avec une gestion purement bancaire et privée, le Crédit agricole ne sera-t-il pas tenté de ne financer qu'un seul type d'agriculture, la plus rentable, celle qui présente le moins de risques ?

Deuxièmement, n'est-il pas à craindre que la capacité financière des caisses les plus petites ou les plus fragiles ne leur permette pas de devenir actionnaires ? Je sais que vous allez leur accorder des délais, mais cela sera-t-il suffisant ?

M. Charles Josselin. Ce sont des propos subversifs !

M. Jean Proriol. La lecture des résultats des caisses régionales fait apparaître qu'une trentaine d'entre elles seulement sont dotées d'une assise financière suffisamment solide pour supporter le coût du rachat de la caisse nationale.

M. Maurice Adevah-Pouf. C'est ce que nous disons !

M. Raymond Douyère. On vous écoute avec intérêt !

M. le président. N'interrompez pas l'orateur, je vous prie ; il a déjà dépassé son temps de parole !

M. Jean Proriol. Ils ne m'interrompent pas ; ils ont l'air de vouloir m'approuver !

M. Charles Josselin. En effet, jusque-là, ça va !

M. Yves Tavernier. C'est vrai, mais cela va-t-il durer ?

M. Jean Proriol. A ce propos, il convient également de s'interroger sur le rôle futur des caisses les plus importantes, car nous savons - ou nous croyons savoir - que 3 caisses sur 94 réalisent 20 p. 100 du résultat alors que 10 caisses n'en font que 6 p. 100.

M. Yves Tavernier. Celle de la Haute-Loire ?

M. Jean Proriol. Certes l'article 6 du projet est supposé prévenir les risques, mais qu'en sera-t-il dans la pratique ?

M. Charles Plastre. Très bien !

M. Jean Proriol. Quant à l'agrément gouvernemental à la nomination du directeur général, prévu dans l'article 7 du projet, est-il compatible avec la structure applicable aux sociétés anonymes ? Nous aimerions être rassurés sur ce point.

Enfin, dernière interrogation, quelles vont être les retombées de la mutualisation pour l'agriculture ? Le produit de cette opération sera-t-il affecté uniquement au remboursement de la dette publique ?

M. Henri Nallet. Ah !

M. Jean Proriot. Pourquoi ne pas envisager l'affectation d'une part du produit de la vente à l'aménagement de la dette des agriculteurs ?

M. Maurice Adevah-Pœuf. Tout le produit de la vente !

M. Henri Nallet. Très bien !

M. Jean Proriot. Devant la crise actuelle, il est légitime de se demander dans quelle mesure une partie de cette somme ne pourrait pas profiter aux productions en difficulté.

M. Henri Nallet. Très bien ! Proposez des amendements !

M. Jean Proriot. Je pense en particulier aux exploitations endettées qui, elles aussi, ont des problèmes sérieux de remboursement de leurs emprunts, surtout lorsqu'elles sont frappées par l'application des quotas laitiers...

M. Maurice Adevah-Pœuf. Mais vous ne les avez pas supprimés ?

M. Jean Proriot. ... qui limitent leurs productions, amputent leurs revenus et font planer la menace de lourdes pénalités à la suite des décisions, monsieur Nallet, acceptées à Bruxelles, en 1984, par les gouvernements socialistes. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Charles Revet. Par M. Rocard !

M. Maurice Adevah-Pœuf. Mais aggravées depuis 1986 !

M. Henri Nallet. Ces décisions sont bien mal gérées par M. Guillaume !

M. Jean Proriot. Le président de la F.N.S.E.A., M. Lacombe, ne suggère-t-il pas la création d'une caisse d'amortissement de la dette agricole financée par la mutualisation, ou une partie de la mutualisation, de la « banque verte ».

M. Henri Nallet. Nous sommes pour !

M. Jean Proriot. Vous me pardonnerez, monsieur le ministre, mes chers collègues, ces questions motivées par le souci que nous partageons tous, celui de voir les agriculteurs et l'agriculture française sortir ensemble vainqueurs de cette mutation indispensable, au moins sur le plan juridique, mais également sur le plan opérationnel.

Je souhaite en effet que la banque verte nouvelle réussisse cette grande transformation et entraîne toutes les caisses régionales dans une gestion souple et dynamique avec, bien sûr, l'adhésion de l'ensemble du personnel.

Je voterai ce texte...

M. Charles Josselin. Ah, voilà l'erreur !

M. Jean Proriot. ... conscient de ce qu'il peut apporter au Crédit agricole et au monde rural tout entier, qui a fait grandir le Crédit agricole, ce monde rural bien souvent solidaire avec ses commerçants, ses artisans, ses petites entreprises, ses salariés, ses retraités. Mais je ne vous ai pas caché, monsieur le ministre, les quelques interrogations que votre texte suscite.

Vous avez su obtenir un large accord des agriculteurs. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), un large accord de leurs organisations professionnelles, n'en déplaît à nos collègues socialistes.

M. Henri Nallet. Pas en Haute-Loire !

M. Jean Proriot. Vous avez obtenu un large accord, quasi unanime, des caisses régionales, représentées par leur fédération nationale. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Yves Tavernier. Tu parles !

M. Jean-Louis Guaduff. Ça vous gêne, messieurs les socialistes !

M. Jean Proriot. Vous avez, monsieur le ministre, maintenu le caractère mutualiste des caisses régionales et locales. Je crois que vous avez réussi à établir un bon compromis entre les intérêts de l'agriculture et ceux de cette grande banque...

M. Henri Nallet. Flagorneur !

M. Yves Tavernier. Il ne croit pas un mot de ce qu'il dit !

M. Jean Proriot. ... qu'est devenu, que veut rester, en se développant même, le Crédit agricole mutuel. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Pascallon...

La parole est à M. Jean Jarosz.

M. Jean Jarosz. Monsieur le ministre, dès que nous eûmes connaissance du projet de loi, nous avons manifesté notre opposition à son contenu, estimant qu'il compromettait l'intérêt des agriculteurs, notamment des centaines de milliers de petites et moyennes exploitations ainsi que des coopératives de base.

La discussion au Sénat nous donne raison.

Vous avez entamé un processus qui conduit, à brève échéance, à une véritable privatisation. La logique des sociétés anonymes s'imposera contre les principes dérogatoires que vous dites vouloir maintenir.

A la répartition des droits de vote s'est ajouté au Sénat le couple P.-D.G. - D.G. substitué à celui, traditionnel dans le mutualisme, formé par le président et le directeur général. La majorité des trois quarts pour les agriculteurs s'est réduite à une majorité simple d'autant plus fragile que chaque caisse ne pèsera pas le même nombre de voix. Cette solution n'est d'ailleurs pas exempte de dangers, y compris du point de vue constitutionnel.

Les agriculteurs ne sont pas assurés de garder la maîtrise d'un outil qu'ils ont pourtant créé. Quelle justice représente une constitution qui place un outil, que vous avez façonné, à la merci d'une majorité de circonstance ?

Nous nous prononçons clairement pour laisser aux agriculteurs au moins la majorité des deux tiers, ce qui représente d'ailleurs un recul par rapport à la situation actuelle. Au-dessus du respect d'un texte, au demeurant parfait, nous plaçons en effet la volonté politique clairement affirmée par les représentants élus de la nation et comptables à ce titre, devant le peuple, des décisions prises.

Cette exigence est d'autant plus grande que l'agriculture se trouve dans une situation financière des plus précaires.

L'endettement agricole total s'élève à 200 milliards de francs, soit deux fois et demie le revenu net agricole et plus de 65 p. 100 la valeur d'une récolte totale sur une année. Cet endettement, en progression de 10 milliards par rapport à l'an dernier, conduit à des situations où, selon plusieurs organismes, 100 000 agriculteurs sont considérés comme étant proches de la faillite.

La Caisse nationale du crédit agricole vient d'estimer froidement que 12 000 agriculteurs sont dans une situation « irrédressable » et que plus de 20 000 familles d'exploitants familiaux sont sans aucune couverture sociale.

Plus grave encore, ces statistiques, en valeur moyenne, masquent le fait que l'endettement se concentre sur des exploitations qui se sont modernisées et qui, souvent, sont dirigées par des jeunes.

La perspective que vous leur offrez dans votre projet de loi, dit de modernisation, de disparaître en « bénéficiant » d'un système de faillite et de mesures de reconversion pour les individus, en dit long sur vos intentions.

Progressivement, l'Etat se désengage du financement des investissements productifs agricoles, réservant l'essentiel des fonds publics aux restructurations, autrement dit aux réductions des productions.

Vous voulez entraîner le Crédit agricole dans la même voie. Pour cela, vous favorisez tous les aspects qui peuvent renforcer les critères de rentabilité financière.

Nous avons une conception diamétralement opposée à la vôtre. Pas seulement pour le Crédit agricole. Tout le système bancaire est concerné. Pour reconstruire une croissance économique viable, la maîtrise nationale du crédit et de la création monétaire s'impose.

Le Crédit agricole peut jouer, à cet égard, un rôle important par la place qu'il occupe dans la collecte et par la part que représentent les dépôts de sa clientèle, qui constituent une ressource peu onéreuse.

A notre avis, une bonne gestion bancaire devrait substituer à la course au profit financier l'efficacité économique et sociale des financements bancaires. C'est dans cette optique que nous envisageons les missions et les nouvelles règles de fonctionnement du Crédit agricole.

Je tiens tout d'abord à réaffirmer le caractère agricole et rural de l'institution. Dans certains départements, le Crédit agricole représente les trois quarts du financement de toute l'activité du département : son retrait signifierait le désert bancaire, prélude au désert économique et social que vous admettez en envisageant froidement de supprimer des milliers de bureaux de poste, pour prendre cet exemple.

Sa première mission doit être de rester le banquier de ce monde rural déjà bien malmené par la politique économique du pouvoir.

En disant cela, nous devons être conscients qu'il joue un rôle de service public en se maintenant dans des activités peu ou pas rentables.

Des compensations sont donc naturelles. Mêmes objectifs pour l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire de collecte et de première transformation.

Nous sommes totalement hostiles à la désertification planifiée par Bruxelles et les gouvernements qui, depuis 1984, mettent en œuvre le « livre vert » de la Commission européenne.

Au contraire, nous pensons que les activités agricoles et de transformation sont vitales pour le tissu rural et l'équilibre de l'aménagement du territoire. Et c'est pourquoi nous pensons que le Crédit agricole trouve sa place aux côtés de ces activités. Banquier du monde rural et de l'agriculture défavorisée, il est aussi celui des industries agro-alimentaires puissantes et de la grande agriculture.

Le maintien de son engagement auprès de ces secteurs ne nous soucie pas trop. Le taux de rentabilité est suffisant pour attirer n'importe quelle banque. Enfin, nous ne récusons pas l'implantation à l'étranger s'il s'agit de gagner des débouchés aux productions françaises. En revanche, nous ne pensons pas que le rôle d'une banque, quelle qu'elle soit, soit d'aider des firmes à concurrencer, à l'étranger, les productions nationales. Ainsi, l'agriculture et les industries qui lui sont liées, le monde rural et ses collectivités locales constituent les priorités de la banque verte. Agissant dans des secteurs difficiles et peu rentables, elle doit pouvoir compenser cet effort dans d'autres domaines sans limitation de son champ d'action. Il est également justifié que les prêts bonifiés, les dépôts des notaires notamment, soient réservés au crédit pour les mêmes raisons.

Dans tous les cas, le développement d'emplois productifs et de services utiles devrait être le critère décisif.

L'agriculture et ses industries manquent d'argent. Les comptes de surplus font apparaître que ce secteur transfère aux autres la totalité de sa valeur ajoutée et souvent au-delà ! Et pourtant vous vous apprêtez à la piller encore plus !

Les agriculteurs et les ruraux ont fait la force, la puissance et la richesse du Crédit agricole. Vous allez leur vendre l'outil qu'ils ont contribué à édifier, et vous vous appropriez les résultats de cette vente.

Comme pour n'importe quelle autre privatisation, le montant de la vente sera affecté au fonds Balladur, alors qu'il y a tant à faire dans nos campagnes.

Nous verrons ainsi l'argent des mutualistes et des ruraux, économisé par une saine gestion, versé au gouffre des spéculations financières qui ont endetté l'Etat ou venir combler les caisses de grandes sociétés qui ont perdu des milliards dans des opérations à l'étranger.

Nous n'acceptons pas cette perspective.

Nous sommes opposés à la vente. Nous pensons qu'une autre solution était possible. Mais, puisque vous vous entêtez, nous proposons une autre affectation pour les fonds résultant de la vente.

A l'image de ce qui a été fait pour les privatisations, nous proposons la constitution d'un fonds qui pourrait servir à descendre les agriculteurs et à muscler notre compétitivité en développant, de manière audacieuse, tous les instruments mutualistes et coopératifs qui peuvent favoriser l'économie des moyens de production, éviter les surinvestissements, rendre le foncier accessible aux jeunes, permettre aux agriculteurs et aux salariés de la filière de bénéficier des retombées de la valeur ajoutée créée en aval, notamment dans les secteurs à haute valeur ajoutée.

Monsieur le ministre, à la veille du débat sur un projet de loi auquel vous êtes attaché, mais qui ne comporte aucun moyen financier, je ne doute pas que vous soyez intéressé par notre proposition. Elle vous donnera l'occasion de dire avec quels moyens vous comptez agir, à moins que vous ne laissiez le soin de trouver les moyens financiers à votre successeur. Le débat nous le dira. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Le Garrec.

M. Jean Le Garrec. Monsieur le ministre, dans ce débat extrêmement important qui concerne des activités clés de notre économie, tout a déjà été dit dans les très remarquables interventions des représentants du groupe socialiste.

M. Yves Taverrier. Très bien !

M. Jean Le Garrec. Je pense particulièrement à M. Laurent Fabius et à M. Henri Nallet, mais aussi à M. Tavernier et à M. Prat.

Pourtant, monsieur le ministre, je pense utile de revenir sur un point important de votre projet, à savoir la situation du personnel de la Caisse nationale.

Si le Crédit agricole a su faire preuve d'un étonnant dynamisme que, parfois, on semble oublier d'ailleurs dans ce débat, et d'une réussite incontestable qui, heureusement, a été rappelée par M. Henri Nallet, qui n'oublie pas le rôle que le crédit joue dans le développement de l'agriculture en France, cela est dû au dynamisme des sociétaires, à l'appui de la puissance publique, à l'étonnante invention du mouvement coopératif, que j'ai rencontré souvent, mais aussi au travail, au dévouement, à l'intelligence du personnel. Il n'existe pas, monsieur le ministre, de grand projet d'entreprise sans adhésion des salariés à ce projet. Il n'existe pas d'action pour assouplir une structure, éviter la pesanteur bureaucratique sans mobilisation de la capacité d'initiative, de responsabilité de ce personnel.

Or, aujourd'hui, dans sa grande majorité, le personnel de la C.N.C.A. est inquiet, découragé, déstabilisé...

M. Raymond Douyère. Absolument !

M. Jean Le Garrec. ... par le peu de clarté des réponses aux questions posées. Et la lecture des rapports - complets, il faut le dire -, de M. Vasseur et de M. Lauga, n'apporte aucune lumière à ce sujet. Les débats parfois distrayants du Sénat - distrayants pour nous, monsieur le ministre, probablement pas pour vous - apportent encore moins de réponses à ces questions.

Les salariés, souvent issus du milieu agricole, presque directement, sont les grands absents de ce débat, et je trouve cela, monsieur le ministre, très dommage. Mais ça ne m'étonne pas de votre part.

La situation dans les caisses régionales conforte cette inquiétude. En effet, je crois savoir que pour le personnel, la convention à adhésions multiples dont il avait le bénéfice a été dénoncée le 31 décembre 1986, qu'une négociation est en cours sur un nouveau projet, négociation mal engagée puisque, consultés par les organisations syndicales, environ 20 000 salariés ont fait connaître leur opposition totale à cette nouvelle convention.

La situation sociale est donc difficile. Or, incontestablement, le personnel du groupe central a besoin de la stabilité indispensable au développement d'un grand projet d'entreprise.

Pourtant, beaucoup a été fait. Après le passage en 1978 de la Caisse nationale du statut d'E.P.A. à celui d'E.P.I.C., il a fallu presque huit ans, après maintes péripéties, pour que le décret en Conseil d'Etat du 27 février 1986 fixe enfin le statut du personnel.

Depuis la transformation de cette structure juridique de la C.N.C.A., avec la mise en extinction du corps des fonctionnaires par décret de février 1982, ce nouveau statut permettait de cerner un objectif extrêmement important : parvenir progressivement à une unification de la structure juridique des emplois au centre de la Caisse nationale du Crédit agricole. Ce mouvement d'unification apparaissait indispensable pour créer la mobilité, la motivation, la mobilisation et la souplesse à l'intérieur de l'organisation. Or la multiplication des filiales - Prédicaps pour l'assurance, Uniciel pour l'informatique et le logiciel - va, me semble-t-il, en sens tout à fait contraire à ce mouvement.

Malgré l'effort du Sénat pour améliorer l'article 8 du projet, cet article demeure pour le moins peu clair et ambigu. Pourquoi ne pas indiquer, monsieur le ministre, que les dispositions réglementaires découlant du décret du 27 février 1986 demeurent en vigueur ? Pourquoi faire référence dans la loi à la nécessité d'une nouvelle convention collective, ce qui amène le Sénat à fixer un délai impératif de négociation, délai de deux ans qu'il sera difficile de respecter si l'on tient compte de l'histoire de la Caisse nationale du Crédit agricole. Et si au bout de ce délai rien ne s'est passé, nous nous trouverons devant un vide juridique total.

Pourquoi créer une obligation nullement astreignante - c'est le thème du rapport de M. Vasseur - dans une loi, ce qui vise à déstabiliser, pour le moins, l'ensemble du comportement des personnels ? Cela n'est pas raisonnable, cela est dangereux pour la mobilisation de ce personnel, et j'ajouterais, monsieur le ministre, que cela est encore plus grave, si votre intention, à travers tout cela, est de revenir en arrière sur le décret créant le statut du personnel de la Caisse nationale du Crédit agricole. Or comment voulez-vous que cette suspicion, à mon avis, légitime, ne soit pas partagée par l'ensemble du personnel ?

Dans l'article 9, vous prévoyez, monsieur le ministre, un détachement de douze ans, dérogeant au statut de la fonction publique. Nous pouvons comprendre cette dérogation, mais puisqu'un choix, à un moment donné, doit être fait, il doit se faire dans la clarté. Et pour ce faire, il est nécessaire que le décret en Conseil d'Etat qui, sous six mois, doit être pris, précise, non seulement le ministère de rattachement de ce corps de fonctionnaires, mais aussi l'unicité du rattachement pour l'ensemble des fonctionnaires. Auriez-vous l'intention de faire éclater ce corps de fonctionnaires selon les différentes catégories professionnelles, A, B, C et D, de manière à casser le déroulement des carrières, de manière à empêcher l'unicité de ce corps, son action continue et persévérante ?

Voilà, monsieur le ministre, une deuxième question que nous pouvons légitimement vous poser.

Il y avait, monsieur le ministre, à travers l'histoire compliquée de la création de la Caisse nationale du Crédit agricole une longue et lente démarche pour créer un comportement unique, pour susciter la mobilisation du personnel sur un projet d'entreprise. Et ce comportement s'était en particulier traduit par l'unification du système de représentation au comité d'entreprise, quel que soit le statut du personnel, qu'il s'agisse de fonctionnaires, d'agents relevant du nouveau statut, d'agents relevant de la convention collective Sogequip. Avez-vous l'intention, monsieur le ministre, de maintenir cette avancée ?

De même, après bien des difficultés, en application de la très importante loi sur la démocratie économique de 1984, les salariés avaient élu directement trois représentants au conseil d'administration. Avez-vous l'intention de maintenir cette disposition ? Et vous savez très bien que cette représentation des salariés au conseil d'administration est probablement la décision la plus importante que nous ayons pu prendre pour l'avancée du processus d'entreprise, pour la mobilisation de l'entreprise, pour son adaptation à de nouvelles règles économiques.

Voilà un ensemble de questions, monsieur le ministre, que nous sommes en droit de vous poser.

Y aura-t-il élection par les salariés bénéficiant d'une capacité d'achat d'actions, directement de la représentation au conseil d'administration ou cette représentation se fera-t-elle, comme on le voit dans certains groupes, concernant les petits porteurs, par la désignation d'une personnalité qualifiée qui ne représentera probablement qu'elle-même, ou qui sera là pour concrétiser quelques intentions du pouvoir en place ?

Ces questions, monsieur le ministre, sont des questions clés. Elles concernent l'ensemble du personnel. Vous ne pouvez pas ne pas y répondre avec précision.

Je connais les difficultés des agriculteurs. Je vois le courage de ceux qui, comme dans le Cambrais, que M. Vasseur connaît bien, ou dans l'Avesnois, dont vient de parler M. Jarosz, se battent pour maintenir, développer une exploitation. Je sais à quel point l'agriculture constitue un atout majeur pour l'économie de notre pays.

Votre gouvernement enregistre des résultats catastrophiques en ce qui concerne le commerce extérieur. Heureusement que l'agro-alimentaire et l'agriculture permettent de maintenir une situation un peu solide !

Les remarquables interventions de M. Nallet et de M. Fabius ont démontré que ce projet n'apporte aucune réponse aux questions posées par les agriculteurs. Et votre majorité ressent elle-même une sorte de malaise. Elle voit bien le danger, mais elle ne voit pas les avantages.

De plus, ce risque énorme pour les agriculteurs, vous ajoutez une dimension qui n'avait pas encore été évoquée : la déstabilisation de l'ensemble du personnel de la Caisse nationale du Crédit agricole, inquiet de son avenir et non mobilisé sur un projet. Il est vrai, monsieur le ministre, que vous avez pour habitude, avec le Gouvernement, de traiter cela par la dérision ou l'ignorance.

C'est un double danger que fait courir ce projet qui, je l'espère, ne sera pas voté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Louis Gosdoff. C'est de la démagogie ! Comme si le personnel du Crédit agricole était si malheureux que cela ! Quand on a dix-sept mois de salaire, vous savez...

M. le président. La parole est à M. Pierre Sergent.

M. Pierre Sergent. Monsieur le ministre, mesdames et messieurs, dans le préambule de son rapport sur le projet de loi, M. Vasseur écrit : « En restituant aux caisses régionales la propriété de la Caisse nationale, en la désétatisant, la mutualisation doit permettre, avant tout, à la banque « verte » de rester au service des agriculteurs. »

Nous pensons, quant à nous, qu'il ne s'agit pas de « rester » au service des agriculteurs, mais bien de redonner au Crédit agricole sa vocation première. En effet, malgré les chiffres cités au début du rapport, il est clair qu'une grande partie des agriculteurs ont le sentiment que le Crédit agricole actuel n'est plus en prise directe avec eux.

Les agriculteurs font au Crédit agricole un certain nombre de reproches, et c'est de leur point de vue que je me placerai exclusivement ce soir.

Ils lui reprochent d'avoir, au fil des ans, accumulé les défauts d'une fonctionnarisation excessive, se traduisant par une lourdeur administrative dont ils pensent être victimes.

Ils estiment anormaux les délais de traitement des dossiers qui doivent remonter pour décision de la caisse locale à la caisse départementale, à la caisse régionale et, souvent, à la Caisse nationale. Or des délais de quatre à six mois peuvent rendre caduque une demande jugée urgente.

Les agriculteurs reprochent également aux fonctionnaires du Crédit agricole une méconnaissance de leurs problèmes qui les rend incapables de prendre des décisions rapides.

Trop souvent, par ailleurs, les décisions prises précèdent d'instructions ou d'incitations en provenance de l'Etat. Le Crédit agricole fait alors office de courroie de transmission pour la mise en œuvre d'une politique sans rapport avec les besoins réels des agriculteurs locaux.

Les agriculteurs reprochent aussi à la Caisse nationale la diversification anarchique de ses activités. Ils estiment, à tort ou à raison, que son rôle n'est pas, par exemple, d'organiser des voyages, et que ses investissements doivent concerner en priorité absolue le domaine agricole ou agro-alimentaire.

Enfin, comment ne pas être frappé par le contraste, très souvent choquant, entre l'opulence des installations du Crédit agricole, qui traduisent un enrichissement réel, et l'appauvrissement constant de tant d'agriculteurs ?

M. Bernard Deschamps. Petit-Clamart !

M. Pierre Sergent. Pour l'ensemble de ces raisons, nous pensons que le projet de loi qui nous est soumis va dans le bon sens, c'est-à-dire dans le sens de l'avenir. L'échéance de 1992 inquiète à juste titre le monde agricole. Tout ce qui sera fait dans le but d'assouplir notre réglementation et de mettre nos agriculteurs en situation de compétitivité, sera accueilli favorablement par notre groupe.

M. Bernard Deschamps. Petit-Clamart !

M. Pierre Sergent. Nous pensons, à cet égard, que la mutualisation proposée, en redonnant aux caisses locales leur rôle traditionnel, va permettre d'accélérer toutes les procédures d'aide aux exploitants en difficulté...

M. Bernard Deschamps et M. Jean Jarosz. Petit-Clamart !

M. Pierre Descaves. Au goulag ! Taisez-vous, messieurs ! vous avez intérêt à la fermer !

M. Henri Nallet. Allons ! Qu'est-ce que c'est que ça ?

M. Pierre Sergent. ... et nous espérons que la décentralisation qui s'ensuivra permettra aux régions d'être plus attentives aux problèmes de la modernisation des équipements sans laquelle un grand nombre d'entreprises agricoles ne résisteront pas au choc de 1992.

Les avantages de la mutualisation devront apparaître rapidement dans le comportement des hommes, la rapidité de leurs décisions et l'efficacité de leur action sur le terrain.

Libérées de la tutelle d'une administration centrale trop lourde et trop soumise aux fluctuations de la politique nationale, les structures locales seront plus stables. Elles seront également plus ouvertes aux problèmes de leurs adhérents et de leurs clients.

M. Bernard Deschamps. Petit-Clamart !

M. Pierre Descaves. Afghanistan !

M. Pierre Sergent. Des spécialistes de la région seront capables de conseiller en connaissance de cause l'agriculteur envisageant un investissement déterminé. Les risques de sous-équipement, d'équipements anarchiques ou exagérés, toutes ces erreurs qui compromettent l'avenir d'une exploitation quand elles n'entraînent pas sa ruine, tout cela devrait en principe disparaître.

La caisse locale disposant d'une plus grande liberté d'action pourra répondre à la concurrence que le marché unique européen ne manquera pas d'intensifier dans tous les domaines, et dans le domaine bancaire en particulier. Le député des Pyrénées-Orientales que je suis, représentant une région particulièrement concernée par ces problèmes, espère beaucoup des nouvelles perspectives que la mutualisation offrira aux agriculteurs de son département.

En plus, il n'est pas douteux que les exploitants agricoles et leurs organes représentatifs, majoritaires dans les nouvelles caisses, participeront avec plus de dynamisme que jamais à la réussite de l'entreprise. Ils veilleront à ce que l'économie régionale, dans son ensemble, bénéficie en priorité des possibilités d'investissement de l'organisme qu'ils géreront.

M. Jean Jarroz. Petit-Clamart !

M. Pierre Descaves. Vous n'avez pas beaucoup de vocabulaire, messieurs !

M. Raymond Douyère. A qui dites-vous cela ?

M. Pierre Descaves. A vous !

M. Pierre Sergent. Nous avons affaire à une bande de fonctionnaires et de professeurs qui n'ont jamais été au contact de l'agriculture ! (*Protestations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. Maurice Adevah-Pouf. Agriculteur d'opérette !

M. Pierre Sergent. Je n'ai pas entendu parler une seule fois ce soir des intérêts profonds des agriculteurs et je me demande, messieurs, ce qu'ils penseraient de ce que vous dites ! (*Nouvelles protestations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. le président. Veuillez poursuivre votre propos, monsieur Sergent, sans vous laisser interrompre.

M. Pierre Sergent. Nous souhaitons surtout, monsieur le ministre, qu'une certaine force de l'habitude ne vienne pas compromettre les chances de succès de la réforme. Il faut qu'un nouvel élan entraîne le personnel du Crédit agricole, auge. Un effort d'adaptation va être demandé.

A cet égard, l'adhésion à ce projet de quatre syndicats sur six - n'en déplaît à ces messieurs les socialistes - nous donne confiance.

M. Françoise Patriat. Vous vous occupez de syndicalisme maintenant ? C'est nouveau !

M. Pierre Sergent. Il faut convaincre les agriculteurs des nouvelles chances qui leur sont offertes, en assurant leur prépondérance absolue au sein des conseils d'administration. Dans ces conseils, il serait souhaitable de porter à deux le nombre des représentants des organisations professionnelles.

M. François Patriat. C'est de la poudre de perlimpinpin !

M. Pierre Sergent. Enfin et surtout, monsieur le ministre, n'oublions pas que ce projet concerne en premier lieu l'intérêt des agriculteurs par une meilleure gestion d'un orga-

nisme qu'ils ont eux-mêmes créé et au succès duquel ils ont très largement participé. Le produit de la vente de la caisse centrale doit donc, sans aucune contestation possible et dans un souci d'équité et de solidarité, être affecté au financement des dettes des agriculteurs les plus défavorisés et, éventuellement, à l'indemnisation des victimes des catastrophes naturelles.

L'Etat ne peut bien faire que ce que sa justification même implique qu'il fasse : assurer la sécurité intérieure et extérieure du citoyen, garantir ses intérêts matériels et moraux. Il faut l'écarter du domaine de l'économie. Il faut l'obliger à laisser au citoyen la plus grande partie de son travail afin qu'il en use à son profit et à celui des siens, afin qu'il épargne ou qu'il investisse.

Il faut placer notre peuple en général, et la paysannerie en particulier, dans une situation de nature à leur donner le goût d'exercer pleinement leurs libertés. Il faut mettre nos agriculteurs en mesure d'affronter toutes les concurrences avec l'enthousiasme et la compétence qui garantissent le succès. Nous souhaitons profondément que cette loi leur apporte ce qu'ils attendent avec tant d'impatience. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Jean Jarroz. Au Petit-Clamart !

M. le président. La parole est à M. Charles Pistre.

M. Jean Le Gerrec. Enfin un souffle d'air !

M. Charles Pistre. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de loi relatif à la mutualisation de la Caisse nationale de crédit agricole présente deux dangers majeurs : d'une part, le désengagement de l'Etat et donc, à terme, la perte par la profession et les pouvoirs publics du meilleur levier pour intervenir dans un secteur agricole en pleine mutation ; d'autre part, l'absence de priorité agricole.

Cette appréciation, que j'approuve, n'est pas de moi, mais du président du C.R.J.A. de Midi-Pyrénées, je devrais dire du C.R.J.A. du Midi-Pyrénées tout entier.

A ces deux dangers majeurs, j'en ajouterai deux autres : un financement moins assuré de l'agriculture ; un contrôle moins fort des agriculteurs sur « leur » banque.

Tous ces dangers sont réels et même si, comme le disait cet après-midi M. Lauga, les agriculteurs aiment prendre des risques, nombre d'entre eux, derrière un unanimité de façade, se posent en fait la question qui a été au centre du débat au Sénat et qui l'est aussi aujourd'hui : est-ce que le présent projet de loi apporte un « plus » à l'agriculture, et les risques encourus ne sont-ils pas hors de proportion avec les avantages attendus de la privatisation de la Caisse nationale de crédit agricole ?

Je me bornerai à évoquer deux points : l'aspect financier de la loi, d'une part, le contrôle de la nouvelle structure par les agriculteurs, d'autre part.

Sur le plan financier, d'abord, quels sont les avantages et quels sont les risques ? Nous vous avons écouté, monsieur le ministre, et nous avons écouté les représentants de la majorité. A vous croire, la privatisation devrait amener davantage de souplesse, une meilleure rentabilité, une meilleure adaptabilité. Tels sont pour vous les maîtres mots d'un projet libérant la Caisse nationale d'un carcan étatiste qui l'empêche de se développer - j'ai essayé de résumer en une courte phrase l'essentiel de votre argumentation.

Quand on sait que le Crédit agricole est la première banque de France et d'Europe, et la seconde banque mondiale pour ce qui concerne les fonds propres, prétendre que le carcan étatiste l'a empêchée de se développer me paraît relever plus du comique que de l'argumentation sérieuse.

M. Yves Tavernier et M. Bernard Bardin. Très bien !

M. Charles Pistre. Voyons maintenant les risques.

Le risque essentiel, le centre régional des jeunes agriculteurs de ma région et le C.N.J.A. l'ont noté, est le désengagement de l'Etat. En effet, dans le système actuel, on trouve à la base les caisses régionales et les caisses locales, qui sont des mutuelles, et à la tête la Caisse nationale, qui est un établissement public bénéficiant de la caution de l'Etat. Demain, avec votre projet, l'Etat disparaîtra et seule une convention pourra perpétuer une liaison organique entre lui et la société anonyme que vous souhaitez créer. Ce seul garde-fou est fra-

gile, sujet à remise en cause. Ainsi l'Etat va-t-il perdre un de ses principaux outils d'intervention financière et l'établissement public son rôle d'intermédiaire privilégié.

On pourrait croire, du moins, que les agriculteurs vont profiter d'avantages financiers immédiats. Erreur, puisqu'il leur faudra acheter la Caisse nationale à un coût qui n'est pas connu mais que l'on sait élevé, au moins plusieurs milliards.

Cet argent sera-t-il réemployé dans l'agriculture ? Deuxième erreur ! Pleins de bonnes intentions, les rapporteurs et certains porte-parole de la majorité le demandent, mais la réalité, mes chers collègues, nous l'avons entendue de la bouche de M. Balladur cet après-midi : il est clair que, pour le Gouvernement, les sommes issues des caisses régionales iront au compte d'affectation spéciale des produits de la privatisation et échapperont donc à l'agriculture.

A cet égard, monsieur le ministre, je vous pose la question : de quel côté êtes-vous ? Soutiendrez-vous nos amendements prévoyant d'affecter ces fonds à l'agriculture ? Prendrez-vous une décision qui nous permette d'aller, éventuellement, à l'encontre de ce qu'a dit M. le ministre d'Etat ? Il nous semble, en effet, comme à bien d'autres sur tous les bancs de cette assemblée, que l'endettement des agriculteurs est autrement plus dramatique que celui de l'Etat. De ce point de vue-là, au moins, votre projet de loi pourrait être positif.

Question subsidiaire mais non moins importante : comment les caisses pourront-elles payer sur leurs fonds propres ? En empruntant ? Quelles seront alors les conséquences sur les marchés financiers ? Mais je n'insiste pas ; d'autres intervenants l'ont fait avant moi.

Toujours sur le plan financier, est-ce que le groupe sortira grandi de l'opération projetée ? Sûrement pas. De l'avis même de toutes les personnes sérieuses qui ont essayé de voir quelles seraient les conséquences de l'évolution du statut, les rivalités internes liées parfois aux ambitions de personnes, souvent à la différence ou à la divergence d'intérêts selon l'importance des caisses, risquent de provoquer une implosion de la Caisse nationale.

Enfin, est-ce que le Crédit agricole, par ce changement de statut, pourra échapper à la banalisation ? Au-delà de l'incantation sur le rôle du Crédit agricole en faveur de l'agriculture, il faut effectivement préparer l'avenir. Or que veulent les partisans de la réforme : développer l'efficacité de la gestion, préparer l'ouverture à l'espace européen et s'ouvrir au développement international. J'ajouterais : mettre en œuvre un projet au service de l'économie, notamment de l'agro-alimentaire. On voit que la banalisation est déjà entrée dans les esprits et que l'agriculture n'est plus la première, ni la seconde, peut-être même pas la troisième priorité !

Ainsi, sur le plan financier, les obligations de l'Etat seront amoindries, les financements spécifiques moins assurés et il y aura banalisation du Crédit agricole sans que l'Etat soit appelé à jouer son rôle d'arbitre et d'équilibre. Une vingtaine de caisses, ce que nous pourrions appeler le noyau dur, détendront le pouvoir. Comme l'organe central restera le responsable de la régulation du groupe, sa politique se fera à Paris, je dirai même qu'elle s'y fera étroitement. Que deviendra la solidarité, qui avait été le moteur du développement du Crédit agricole ? Comment sera tenu le rôle d'arbitrage d'intérêt général que l'établissement public a assumé jusqu'à ce jour ? Comment seront jugulés les risques d'explosion ou d'implosion, risques d'autant plus grands que les intérêts seront divergents et le poids respectif des caisses propriétaires différent ?

Je viens de démontrer que les risques étaient grands sur le plan financier. J'en viens au deuxième point de mon exposé : la capacité des agriculteurs à détenir la majorité au sein des conseils d'administration des caisses régionales.

L'article 13, au moins, est-il un facteur d'équilibre ? Face aux inconvénients que je viens d'indiquer, n'était-il qu'une compensation, une sorte de troc qui aurait permis de désarmer certains dirigeants en leur garantissant, dans le projet initial, les trois quarts des sièges, dans le projet tel qu'il nous est revenu du Sénat, la moitié ? Qu'en sera-t-il ?

Je ferai ici trois brèves remarques.

D'abord, je note qu'aujourd'hui, sans cet article 13, les agriculteurs détiennent plus de 80 p. 100 des postes d'administrateurs dans les caisses régionales. Ils n'ont pas besoin de la protection que vous voulez instaurer. Ils ont su conserver, parce qu'ils en avaient la capacité, la direction des caisses régionales.

Ensuite, si la question de leur protection se pose, c'est que votre projet de loi les fragilise. Mieux vaudrait le retirer, cela résoudrait le problème !

Enfin, si vous maintenez votre projet, la parade que vous proposez sera-t-elle efficace ? Je dirai simplement, reprenant de façon très succincte les arguments qui ont été développés au Sénat, que la jurisprudence du Conseil constitutionnel est formelle : le principe de l'égalité des citoyens est incontournable et, comme le disait au Sénat le rapporteur de la commission des lois, s'il y a recours, l'article sera annulé. Prendrez-vous le risque d'un tel recours, monsieur le ministre, ou accepterez-vous notre amendement de suppression de l'article 13 ?

Je serai ici un peu plus grave encore. Après vous avoir entendu, après avoir lu ce que vous avez dit au Sénat, je vous demande si vous croyez vraiment que les députés pourraient ignorer la Constitution...

M. Philippe Vasseur, rapporteur. Certes pas !

M. Charles Pistre. ... la légalité républicaine, sous prétexte que s'ils avaient la mauvaise idée de déposer un recours, ils seraient montrés du doigt à la population agricole ?

Je reprends votre expression : « Il m'intéresse de savoir qui déposera un recours. »

M. Maurice Adevah-Pouf. Nous !

M. Charles Pistre. Pensez-vous vraiment que ce soit un argument suffisant pour faire oublier aux parlementaires le devoir qui est le leur et pour lequel ils ont été élus ?

Votre projet, monsieur le ministre, aurait pu permettre d'améliorer un groupe bancaire de première grandeur et qui marche bien, tout le monde s'accorde à le dire. Vous avez préféré rompre brutalement les équilibres internes qui ont fait leur preuve et, au lieu de répondre aux enjeux réels, vous allez proposer une ponction financière sur les caisses régionales et amputer, immédiatement ou à terme, les capacités de financement de l'agriculture sans bénéfice pour les agriculteurs.

Nos amendements permettent de résoudre certaines difficultés nées de ce texte. Le bon sens que j'ai cru déceler dans certaines interventions dont les auteurs venaient de tous les bancs de l'Assemblée me donne à penser qu'ils pourront être votés. S'ils ne le sont pas, cela voudra dire que les attitudes traduisent des choix différents de celui affiché dans les discours. Le nôtre serait alors de rejeter votre projet de loi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. François Patriat.

M. François Patriat. Tout a déjà été dit, monsieur le ministre, mais si nous n'étions pas assurés de nous heurter à une de vos réponses toutes prêtes, nous vous demanderions encore quel est le bien-fondé de la réforme que vous nous présentez aujourd'hui.

Voilà en effet un projet qui comporte deux dangers majeurs : une rivalité à l'intérieur de l'institution et la pérennisation à terme de la tutelle des caisses puissantes sur les petites.

Exceptés quelques-uns de vos amis à qui vous avez déjà fait, oserai-je dire quelques promesses de promotion, vous êtes le seul à tenir à ce projet de loi. Cette privatisation en circuit fermé, personne n'y tient vraiment, pas plus les organisations professionnelles que vos amis de la majorité. Est-il bon de vous rappeler qu'au Sénat votre texte n'a suscité aucun enthousiasme, même s'il a été voté, et c'est sans doute par pure politesse que la commission des lois ne vous a pas renvoyé la copie de ce qu'elle a appelé « un monstre juridique ».

Quant à votre collègue de l'économie, des finances et de la privatisation, dont nous avons noté la présence éphémère, mais ô combien dangereuse par les paroles qu'il a eues à l'égard des agriculteurs, il a refusé de présenter ce projet et vous en a laissé la responsabilité, alors que nous l'avons jusque-là toujours vu conduire les troupes gouvernementales dans les voies illuminées de la privatisation.

M. Henri Nallet. C'est un homme prudent !

M. François Patriat. Ces silences, dans le débat qui nous préoccupe, sont lourds de réticences.

De justification économique à votre projet, monsieur le ministre, il n'y en a pas, pas plus qu'il n'y a de mesures pour aider les agriculteurs en difficulté. Ce texte porte atteinte à la ruralité et marque un nouveau désengagement de l'Etat.

Que nous proposez-vous ? La vente par l'Etat de la Caisse nationale du crédit agricole aux quatre-vingt-quatorze caisses régionales, une vente sur laquelle, afin de vous assurer que nous ne voterions pas une loi de mutualisation pour rien, vous avez demandé l'accord de principe des caisses régionales.

Dans un mois, va se tenir dans mon département l'assemblée de la caisse régionale. Depuis deux ans on répète aux sociétaires que la situation est tellement difficile qu'il est impossible de verser les intérêts aux parts sociales. Or voilà que dans deux mois, le 15 janvier, on va leur dire que tout va pour le mieux et que l'on a trouvé huit milliards de francs pour acheter la Caisse nationale. Les agriculteurs de Bourgogne et d'ailleurs se poseront alors des questions auxquelles, nous, nous saurons répondre ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Sans savoir ni le prix de vente ni leur statut futur, les caisses régionales se sont prononcées « pour » à une quasi-unanimité, et ce en un temps record. Attendez-vous sincèrement, monsieur le ministre, une autre réponse, dès lors que les caisses régionales n'ont guère le choix et craignent avant tout de perdre le bénéfice du logo « Crédit agricole » ?

Le Crédit agricole, grâce à ses 3 056 caisses locales, ses 94 caisses régionales, ses 74 000 salariés et ses 4,5 millions de sociétaires, a su se promouvoir au tout premier plan et allier intelligemment puissance publique et initiative privée coopérative. Par votre projet de loi, vous allez faire perdre le bon sens de cette banque et lui faire oublier qu'elle trouve son origine dans la volonté politique de moderniser l'agriculture et de transformer les conditions de vie du monde rural.

En vendant la Caisse nationale et en consacrant ainsi le désengagement de l'Etat, vous privez le Gouvernement d'un outil essentiel pour agir en direction de l'agriculture. Qui, à part vous - car ce ne sont que des promesses - assure aux agriculteurs que, dans cette structure de droit privé, sera maintenue la distribution de prêts bonifiés à l'agriculture, dès lors que l'Etat n'aura plus aucun droit de regard sur cette banque ? Or c'est grâce à ces financements que les petits agriculteurs ont pu tenir et survivre jusqu'à présent.

Vous mettez par ailleurs en péril la santé même du groupe « Crédit agricole » qui, grâce à la garantie de l'Etat, disposait de la meilleure signature internationale sur les marchés financiers extérieurs.

Je crains fort, monsieur le ministre, que vous ne vous soyez engagé dans une opération dont les effets pervers risquent fort de dépasser vos intentions, tant il est évident que les agriculteurs ont tout à y perdre.

Ainsi vous demandez aux caisses régionales de racheter leur caisse nationale. Pour ce faire, elles pourront soit puiser dans leurs ressources, soit recourir à l'emprunt. Quoi qu'il en soit, elles devront prendre en compte des critères de stricte rentabilité pour assimiler cette acquisition. Autant dire que, dans cette politique bien moins volontariste à leur égard, les exploitants les plus exposés seront les premiers pénalisés.

Et puis, acheter, soit mais encore faut-il pouvoir ! Au moins quarante-trois caisses régionales devront puiser plus de 30 p. 100 dans leurs fonds propres, soit, en proportion, des prix exorbitants par rapport à leurs bénéfices. Un vingtaine de caisses auront quant à elles beaucoup de mal à participer au rachat de la Caisse nationale et ne pourront acquérir que des parts symboliques.

Bien sûr, vous gommerez cette présentation de la mutualisation en assurant que les caisses pourront émettre des titres participatifs et faire appel à l'épargne publique, ce qui augmentera leurs fonds propres. Mais les paradoxes ne manquent pas.

Une étude demandée par la fédération nationale du Crédit agricole à la C.O.B. avance que seules seize caisses régionales pourront émettre des titres participatifs. On s'en doute, ce sont les plus riches, celles qui, en fait, auront aucune difficulté pour acheter des parts de la Caisse nationale. Qu'advient-il donc des autres, quand on sait que, dans cette nouvelle société anonyme, le droit de décision sera fonction du capital consacré au rachat de la Caisse nationale, cette part étant elle-même fonction du bilan de chaque caisse ? Je vous rappelle que trois caisses ne réalisent que

2 p. 100 du résultat et que dix caisses ne font pas 10 p. 100. Comment pourront-elles résister aux mouvements de concentration et quel sera leur avenir ?

On imagine aisément le poids des mutualistes des petits départements face aux caisses citadines et des régions céréalières.

N'eût-il pas été plus mutualiste d'adopter, comme l'ont dit et redit mes collègues du groupe socialiste, le principe : « un homme, une voix » ?

La force du Crédit agricole tenait à ce que la Caisse nationale était l'organe de péréquation des flux financiers qui conduisait les caisses les plus favorisées à aider les caisses les plus défavorisées. Qu'advient-il si ce système de solidarité, qui a fait ses preuves, est supprimé ?

Qui arbitrera les conflits de pouvoir au sein de la nouvelle structure que vous vous obstinez à mettre en place ?

En effet, il est aisé d'anticiper sur le scénario d'une C.N.C.A. chapeauté et dirigée par les caisses régionales les plus importantes au détriment des petites, dont certaines, pour faire face à cette nouvelle compétition au sein d'un même groupe, seront obligées de se regrouper.

A terme, on assistera, monsieur le ministre, à la fermeture des guichets de proximité. Les caisses quitteront le chef-lieu du département pour celui de la région. Et la recherche de la rentabilité à tout prix sera à son comble. *Quid*, dans cette affaire, des petits agriculteurs ! Vous venez de faire aux autres banques un cadeau extraordinaire.

En fait, monsieur Guillaume, ce que vous nous proposez, c'est un véritable « nettoyage » de nos campagnes, en permettant aux caisses les plus riches de décider pour tout le réseau et aux caisses urbaines de décider pour le monde agricole.

M. Bernard Bardin. Hélas !

M. François Patriat. Grâce à vous, monsieur le ministre, la France à deux vitesses n'est plus une utopie.

Je vous demande, pour ma part, une petite faveur : ne nous parlez plus, s'il vous plaît, d'aménagement rural !

M. Bernard Bardin. C'est le déménagement rural !

M. François Patriat. Car, contrairement à ce que vous dites, avec l'asphyxie des zones difficiles, ce texte mettra en péril la pérennité des missions du Crédit agricole.

Ainsi, monsieur le ministre, si vous laissez un souvenir de votre passage au ministère, je crois qu'il ne sera pas celui que vous espérez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Henri Nallet. Ce sera un mauvais souvenir !

M. le président. La parole est à M. Paul Chollet.

M. Paul Chollet. La réforme du Crédit agricole mutuel était nécessaire et souhaitée.

Vous avez vous-même, monsieur le ministre, rappelé tout à l'heure les étapes de cette marche vers l'indépendance totale qui correspond à une évolution économique naturelle. Il ne faut pas, dans la perspective de 1992, que les entraves bureaucratiques retardent les adaptations nécessaires dans une banque de l'importance du Crédit agricole.

L'accord préalable était d'ailleurs, semble-t-il, quasi unanime. Un sondage récent n'indiquait-il pas que 67 p. 100 des agriculteurs considéraient la mutualisation comme une bonne chose ?

Pourquoi faut-il alors que, au moment d'entériner l'accord, nous soyons interpellés dans nos départements par la profession et par les mutualistes eux-mêmes, qui nous font part de leur inquiétude ?

Mon premier devoir, monsieur le ministre, est de vous dire cette inquiétude, très réelle même si elle n'est souvent que l'expression de préoccupations différentes qui habitent par ailleurs les milieux agricoles de mon département du Sud-Ouest, que vous connaissez bien.

Sans doute y a-t-il aussi quelques explications d'ordre psychologique : on ne voit pas s'éloigner un puissant tuteur, comme l'était autrefois l'Etat à travers le Crédit agricole, sans un pincement au cœur. On se rappelle ses vertus : c'est grâce à lui, grâce aux emprunts amplement utilisés pendant la période de forte inflation, grâce aux bonifications des taux d'intérêts pratiquées en faveur de l'agriculture que se sont constitués bon nombre de patrimoines, que se sont déve-

loppées des productions de pointe qui ont transformé le visage du monde rural. Encore en 1988, les bonifications de prêts sont en bonne place dans le budget de l'agriculture.

Il semble qu'il n'y ait pas de malentendu sur la finalité de la réforme, même si, parfois, le canevas prête à confusion ou laisse voir des intérêts divergents des promoteurs.

Il s'agit donc de faire un pas en avant en libérant encore un peu plus de l'emprise tutélaire de l'Etat ce partenaire privilégié des agriculteurs qu'est le Crédit agricole.

Dans ce nouveau contexte, la mission du Crédit agricole est de jouer plus encore son rôle de trait d'union entre deux mondes : d'un côté, l'univers spécifique de l'agriculture, avec son activité exigeante en capital, nécessitant des investissements lourds et à long terme à cause de la longueur des cycles de production, et ce dans une période de mutation mal maîtrisée - pour jouer son rôle, d'ailleurs, l'Etat continue à mettre à sa disposition ces outils nécessaires que sont le monopole des bonifications d'intérêts, les dépôts des notaires, l'agrément par l'Etat et les conventions - et, de l'autre côté, le monde des affaires, où le Crédit agricole doit jouer le rôle d'une banque de plein exercice, avec la liberté d'action et de choix indispensable.

Bien évidemment, l'objectif est de faire se rencontrer ces deux mondes. Mais il faudra du temps, de la sagesse et du discernement, et cela ne se fera qu'au fur et à mesure que seront dépassés les caps difficiles de l'agriculture.

Il y a donc dans ce texte matière à rassurer les agriculteurs, d'autant que, finalement, nous donnons à ces conseils d'administration d'agriculteurs majoritaires la gestion de fonds qui viennent de moins en moins de chez eux et de plus en plus d'autres intervenants économiques.

Sur deux points, toutefois, des apaisements sont nécessaires : d'une part, quant à l'utilisation des produits de la mutualisation - le monde rural et l'agriculture attendent un geste dans le sens du désendettement de l'agriculture, de l'aménagement rural ou des problèmes liés au vieillissement des agriculteurs - et, d'autre part, quant aux garanties des droits et de l'influence des petites caisses.

L'article 6 - on l'a dit - préserve un esprit mutualiste, tout en faisant la part des impératifs d'une société anonyme. Mais les modifications du capital social ne manqueront pas d'entraîner des distorsions dans le temps. Des explications sur ce point seront nécessaires auprès des caisses de crédit agricole des départements les plus démunis.

Cela dit, monsieur le ministre, je voterai, avec mon groupe, ce texte qui doit permettre de réaliser deux objectifs : permettre des potentialités accrues sur le plan de la stratégie et du service de la clientèle, préparer l'agriculture au rendez-vous du grand marché intérieur, où, je l'espère, elle sera à la première place. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. Charles Josselin.

M. Charles Josselin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, s'agissant du devenir d'un établissement financier, on peut s'étonner que le débat de cet après-midi et de ce soir n'ait finalement accordé qu'assez peu de place à un problème qui est loin d'être subalterne, celui du risque bancaire.

Une étude récente, reprise par le *Wall Street Journal*, indiquait qu'un quart de la dette des agriculteurs américains, 50 milliards de dollars - ce n'est pas rien -, peut être aujourd'hui considéré comme irrécouvrable. Je ne veux pas là - ce n'est pas le moment - établir une comparaison entre la situation de l'endettement de nos agriculteurs et celle de leurs collègues américains, mais, à l'évidence, il est une part aussi de la dette agricole française qui est irrécouvrable. Et on le sait sur les marchés internationaux.

Malgré tout - d'autres, avant moi, l'ont rappelé aujourd'hui -, le Crédit agricole conserve son rang en matière de cotation et l'association de *rating* continue à lui accorder la meilleure note.

M. Bernard Bardin. Continuait !

M. Charles Josselin. « Continuait » peut-être, car il semble, monsieur le ministre, que, depuis que votre projet est annoncé, le Crédit agricole soit déjà mis sous surveillance.

M. Bernard Bardin. Eh oui !

M. Charles Josselin. Et s'il est vrai que la Société générale a pu - mais elle était un peu moins bien cotée - conserver la qualité de sa signature, déjà la Compagnie de Suez, elle, a fait la douloureuse expérience d'une baisse de crédit dans l'opinion internationale.

Il n'est pas inintéressant de rappeler les conséquences très directes qu'entraîne cet affaiblissement.

Aujourd'hui, le Crédit agricole peut se permettre d'émettre des obligations sur le marché international sans garanties. Il peut emprunter sur le marché américain à près d'un quart de point de moins que la plupart de ses concurrents. Mes chers collègues, dans un monde marqué par une compétition de plus en plus acharnée, ce n'est pas rien !

Et c'est au moment précisément où l'on a des raisons de s'interroger sur les chances de notre agriculture dans cette compétition internationale, au moment où les moyens financiers sont de plus en plus nécessaires pour aider notre agriculture à gagner, que l'on vient, brutalement, affaiblir le premier outil financier de l'agriculture française.

M. Bernard Bardin. C'est un assassinat !

M. Charles Josselin. On nous dit qu'il fallait bien s'adapter car les échéances européennes et les conséquences de l'Acte unique rendaient impossible de perdurer dans le système actuel. Nous savons que certaines contraintes existent. On y a fait allusion. C'est vrai que l'accord entre Etats auquel le statut oblige lorsqu'il s'agit d'ouvrir, par exemple, une agence à l'étranger peut entraîner certaines lourdeurs, encore que l'on puisse aussi imaginer d'accélérer les procédures.

Mais, pour autant, est-ce que les propositions qui nous sont faites aujourd'hui, est-ce que le contenu de la fameuse convention à laquelle il est fait référence dans l'article 10 bis, est-ce que cela ne devra pas aussi être revu avant 1992 ? Ou alors, dites-nous ce qu'elle contiendra ! Qu'y aura-t-il dans cette convention, qui est censée préciser les modalités d'intervention de l'Etat en faveur de l'agriculture et les actions qui s'y rattachent ?

En réalité, il n'était pas nécessaire de procéder à cette réforme, et, en tout état de cause, vous devrez bien adapter à nouveau l'outil, ne serait-ce que parce que les prêts bonifiés, par exemple, pourront difficilement être servis uniquement par le Crédit agricole à partir de 1993.

Inquiétude encore quant au devenir de l'épargne-logement. On a peu parlé de cela aussi. Et je n'ai pas entendu - mais peut-être ai-je eu un instant de distraction - que, dans votre intervention ou dans celle de M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances, on fasse allusion à ce point important du dossier, car chacun sait bien que l'épargne-logement rapporte pendant la période d'épargne et coûte pendant la période de prêt. Or, si l'on suspend la possibilité de recueillir l'épargne, qui est bonifiée par l'Etat - eh oui ! monsieur le ministre - le Crédit agricole va devoir continuer à assumer les prêts sans avoir cette ressource qui, aujourd'hui, assure une part non négligeable des résultats des caisses régionales.

M. Bernard Bardin. C'est vrai !

M. Charles Josselin. Je voudrais rappeler, monsieur le ministre, la comparaison faite par certains responsables de caisses bretonnes, et non des moindres, entre le système actuel et le métayage.

En effet, certaines caisses régionales, obligées de partager le fruit de leur travail, souhaitaient mettre fin à ce système, au profit d'un système de « fermage », dans lequel elles auraient été locataires du fonds, un bail emphytéotique étant une bonne formule, mais à condition d'être propriétaires des « outils ». J'entends par « outils » aussi bien les filiales internationales que les filiales de gestion de portefeuille et de crédit-bail.

Cette formule était tout à fait possible, mais elle n'était pas suffisante. Elle ne permettait pas de sacrifier sur l'autel de votre idéologie ! Il fallait faire en sorte que les caisses deviennent propriétaires, au risque de les affaiblir ! Car ne nous faisons pas d'illusions : la baisse relative de crédit vis-à-vis de l'opinion internationale procédera aussi très directement de l'affaiblissement des fonds propres auquel vous allez les contraindre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Yves Tavernier et M. Raymond Douyère. C'est très vrai !

M. Charles Josselin. Dans ces conditions, monsieur le ministre, vous comprendrez que le groupe socialiste refuse de vous suivre dans cette réforme.

Si, par malheur, il se trouvait dans cette assemblée une majorité pour voter votre projet...

M. Yves Tavernier. Mais il n'y a personne à droite !

M. Charles Josselin. ... qu'au moins l'utilisation du produit de cette vente serve l'agriculture et le monde rural ! Des propositions d'affectations très précises ont été faites, notamment par notre collègue Henri Nallet cet après-midi (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*)...

M. Christian Nucci. M. Nallet a été tout à fait remarquable !

M. Charles Josselin. ... concernant l'allègement de la dette et la modernisation de l'outil agricole et agro-alimentaire.

J'avancerai, pour ma part, une troisième proposition.

On a fait allusion, cet après-midi - là encore assez peu - au rôle que joue le Crédit agricole comme banquier des collectivités locales, singulièrement des communes rurales.

M. Philippe Vasseur, rapporteur. C'est vrai !

M. Charles Josselin. Les élus que nous sommes savent l'état catastrophique dans lequel se trouve la voirie communale et l'inadaptation totale de cette voirie par rapport aux conditions modernes qu'exige l'agriculture. Voilà une autre utilisation possible : un programme national de réfection et d'amélioration de la voirie communale. Je suis convaincu que l'ensemble des maires du monde rural apprécieraient et seraient prêts à vous suivre sur ce terrain.

M. Raymond Douyère. Ils le demandent même !

M. Jean-Louis Goasduff. C'est variable d'une commune à l'autre !

M. Charles Josselin. Monsieur le ministre, la grande erreur que vous commettez - et que commet aussi M. Goasduff - c'est de croire qu'il y a entre l'agriculture et le socialisme une sorte de divorce.

M. Raymond Douyère. Quelle erreur !

M. Charles Josselin. Les agriculteurs savent bien qu'entre la revendication de sécurité à laquelle ils aspirent et la nécessité de liberté qui est la leur, il faut fixer la mesure.

On a évoqué les quotas laitiers cet après-midi. A cet égard, on triche avec l'histoire. C'est vrai que, pour cause d'imprévision des politiques et des responsables professionnels, le moment était arrivé où la sécurité obligeait à accepter les quotas. L'autre solution, à défaut du quantum refusé par vous, monsieur le ministre, c'était l'effondrement des prix.

Mes chers collègues, la liberté de quelques-uns, voulue à travers ce projet de réforme du Crédit agricole risque d'entraîner l'insécurité pour tous les autres. Les socialistes ont choisi : ils refuseront votre projet. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Maurice Adevah-Pœuf.

M. Maurice Adevah-Pœuf. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, nous arrivons au terme de cette discussion générale et ma tâche n'est pas facile dans la mesure où tout ou presque a déjà été dit, et assez bien je crois.

Mais si ma tâche n'est pas facile, monsieur le ministre, elle est tout de même plus facile que la vôtre, car, depuis le début de la longue marche que vous avez entreprise après avoir décidé avec quelques-uns de vos amis d'entraîner l'institution du Crédit agricole dans la voie de la privatisation, vous avez eu beaucoup de mal à convaincre, à nous convaincre, nous, bien sûr, socialistes - nous n'étions pas pour et nous ne le sommes pas - mais aussi à convaincre beaucoup de vos amis. Vous vous êtes fait proprement tirer les oreilles au Sénat par vos amis politiques !

Reste que l'origine de ce texte, les motivations qui vous ont conduit à le déposer, ce qui a entouré sa préparation, ses dispositions laissent une impression de malaise, et pas seulement chez nous.

Quest-ce qui vous fait courir, monsieur le ministre de l'agriculture, depuis dix-huit mois ?

M. Christian Nucci. Le résultat des présidentielles !

M. Maurice Adevah-Pœuf. Quelle est l'opportunité de votre projet de loi ? Pourquoi avez-vous déclaré l'urgence ? Quelles raisons y a-t-il à cette précipitation, à cette improvisation ?

Tout cela pour aboutir à quinze articles ! Ce pourrait être une « petite loi » dans notre vocabulaire si elle n'était considérable par sa portée.

Tout cela pour aboutir à une situation complètement confuse ! J'ai assisté très assidûment depuis le début à cette discussion, et j'ai quelque mal à m'y retrouver. J'espère que vous, vous vous y retrouvez !

La fédération nationale du Crédit agricole se prend pour le ministère de l'économie et des finances. Elle prétend vendre alors qu'elle achète. Elle le fait par le biais de télex adressés aux caisses régionales, lesquelles sont sommées de prendre position sous quarante-huit heures : le premier télex porte sur le rachat, avec le prix en blanc ; le second sur la poursuite du processus.

Le ministère de l'économie, des finances et de la privatisation est étonnamment absent ! Or c'est lui qui vend et pas le ministère de l'agriculture ! M. le ministre d'Etat n'est même pas signataire du texte et il n'est même pas présent au débat, ... sauf quelques dizaines de minutes en début d'après-midi !

M. Yves Tavernier. Quel honneur !

M. Maurice Adevah-Pœuf. En écoutant son exposé, j'avais plutôt l'impression qu'il buvait une grande cuillerée d'huile de foie de morue de solidarité gouvernementale ...

M. François Patriat. Bravo !

M. Maurice Adevah-Pœuf. ... plus qu'il ne faisait preuve d'un enthousiasme démesuré à l'égard de votre projet. En revanche, il a retrouvé sa force de conviction habituelle - et là, il apportait un démenti à vos propos - pour nous dire que les fonds issus de la cession de la Caisse nationale du Crédit agricole aux caisses régionales échapperont à l'agriculture et aux agriculteurs et iront au fonds commun d'affectation spéciale des privatisations.

M. Raymond Douyère. Hélas !

M. Maurice Adevah-Pœuf. M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation a bien joué son rôle. Monsieur le ministre de l'agriculture, le suivez-vous sur ce point ?

M. Raymond Douyère. Bonne question !

M. Henri Nallet. Il sera bien obligé !

M. Maurice Adevah-Pœuf. En fait, il s'agit d'une privatisation qui tourne le dos aux principes et aux règles de la mutualité mais qui en prend le nom.

Les caisses régionales sont apparemment ravies, sauf une, de devoir racheter au moins 8 milliards de francs ce que beaucoup d'administrateurs considéraient il y a quelques jours encore comme leur appartenant déjà.

On nous dit que cette privatisation est nécessaire car le carcan imposé par l'Etat serait un danger mortel pour la banque verte. Or en dépit de ce carcan - ou grâce à lui - le Crédit agricole est devenu une des toutes premières banques du monde et la première d'Europe.

Des sénateurs et des députés de la majorité ainsi que des rapporteurs nous ont exposé leurs réserves tout au long de leur intervention, nous ont donné tous les motifs de voter contre ce texte, mais ont conclu en disant que finalement le ministre a raison et qu'ils voteront pour. Le doute est donc grand !

Dans ces conditions, qu'est-ce qui vous fait courir, monsieur le ministre ?

L'opinion des agriculteurs ? Selon un sondage en votre possession, 67 p. 100 des agriculteurs seraient favorables à ce projet. Sondage pour sondage, vous connaissez sans doute celui paru le 26 juin 1987 dans le *Nouvel Agriculteur* et qui indique que moins d'un tiers des chefs d'exploitation de moins de vingt hectares sont pour votre texte.

La réalité - et il n'est pas besoin d'être un observateur très attentif pour la connaître - est que l'opinion agricole est indifférente à votre projet. Les agriculteurs ont d'autres soucis qui n'ont rien à voir avec la procédure d'urgence que vous avez choisie pour la discussion et le vote de la privatisation de la Caisse nationale du crédit agricole.

M. Raymond Douyère. Très bien !

M. Maurice Adevah-Pouf. Tous les membres de notre assemblée qui vivent en zone rurale, quels que soient les bancs sur lesquels ils siègent, peuvent vous dire que la privatisation de la C.N.C.A. n'intéresse pas les agriculteurs.

M. François Patriat. Bien sûr !

M. Maurice Adevah-Pouf. Au demeurant, bien peu en ont entendu parler, même dans les caisses locales.

M. François Patriat. Surtout dans les caisses locales.

M. Maurice Adevah-Pouf. Ce qui les intéresse, ce qui les préoccupe, ce qui les angoisse et ce qui parfois les révolte, c'est de savoir comment ils pourront payer 2,14 francs pour chaque litre de lait en dépassement de référence, litre qu'ils ont vendu 1,60 franc c'est de savoir s'ils pourront vendre leurs porcs un peu plus cher que le prix de revient, c'est de savoir comment ils pourront compenser les diminutions d'emblavure de maïs - un seul exemple : on compte 1 500 hectares de moins dans la seule Limagne, Puy-de-Dôme - à la suite de l'accord intervenu entre la Communauté économique européenne et les Etats-Unis sur les marchés espagnols et portugais.

Nous n'allons pas refaire ici le débat budgétaire. Mais il est clair que la réponse aux graves difficultés que connaissent les agriculteurs ne réside pas dans l'opération politico-financière dont est l'objet la Caisse nationale du Crédit agricole que vous nous proposez.

Alors, qu'est-ce qui vous fait courir ?

Est-ce le libéralisme que vous affichez et selon lequel l'agriculture française aura de moins en moins besoin de l'aide de l'Etat ? Mais tout le monde sait bien - et vous aussi d'ailleurs - que ce n'est pas vrai, que l'aide de l'Etat sera encore longtemps nécessaire, que nous sommes entrés, et sans doute durablement, dans une période où l'argent public sera rare, et que c'est faire prendre à l'agriculture tout entière un risque formidable que d'enlever à l'Etat ce puissant moyen d'intervention en faveur d'une activité économique et d'une catégorie professionnelle que tout le monde prétend indispensables.

Où l'Etat trouvera-t-il les moyens d'intervention en cas d'urgence - et les urgences sont fréquentes - sans la C.N.C.A. ? Combien de temps durera le monopole des prêts bonifiés, et les prêts bonifiés eux-mêmes ? Que deviendront les prêts auto-bonifiés ?

L'agriculture a encore grand besoin de l'Etat, monsieur le ministre. Or votre projet symbolise et consacre son désengagement.

Serait-ce l'esprit mutualiste qui vous anime ?

M. Louis Mexandeau. Cela se saurait !

M. Maurice Adevah-Pouf. Vous avez fait des choix. Or vous choisissez la société anonyme plutôt que la mutualité - même si votre texte se contorsionne juridiquement pour en garder l'apparence - la grande agriculture plutôt que les petits exploitants, les régions fortes plutôt que les régions fragiles, les caisses régionales importantes plutôt que les petites. Bref, vous choisissez la banque plutôt que l'agriculture ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Ce choix que vous avez fait et que vous voulez nous faire suivre, chacun a le droit de savoir à quoi il va inéluctablement conduire.

D'abord, il va conduire à l'appauvrissement des caisses régionales. Si les chiffres annoncés se confirment, la caisse de l'Allier, par exemple, devra « sortir » 1 461 fois ses bénéficiaires de 1986, soient 74 millions de francs ; en 1986, elle n'avait pu dégager que 8 millions de francs pour aider les agriculteurs sinistrés.

La C.N.C.A. a assuré jusqu'à présent la péréquation entre « caisses riches » et « caisses pauvres », entre caisses excédentaires et déficitaires. C'est cette péréquation qui a permis à toutes les caisses régionales de jouer leur rôle. Il est bien clair que désormais c'est la recherche de la rentabilité financière pure qui va l'emporter. Ce sera la sélection des risques. Et qui couvrira alors les gros risques qui sont pléthore, en particulier pour les jeunes agriculteurs ?

On ne répétera jamais assez que l'agriculture française, c'est aussi 270 milliards de francs d'endettement en 1986 et des milliers d'exploitations portées à bout de bras par le Crédit agricole. On ne répétera jamais assez que si le Crédit

agricole est aujourd'hui ce qu'il est, c'est que les agriculteurs l'ont voulu et l'ont construit sur une base mutualiste, comme l'indispensable moyen de développement et de modernisation. En effet, aucune banque ne pouvait assurer le financement de l'agriculture, en raison du risque trop grand et de la rentabilité insuffisante.

M. le président. Je vous demande de conclure, mon cher collègue.

M. Maurice Adevah-Pouf. Je vais conclure, monsieur le président.

Cette rentabilité financière pure entraînera très probablement la fermeture de plusieurs centaines de bureaux dans les régions où on en a le plus besoin parce qu'il n'y a pas d'autre banque et où le bureau du Crédit agricole est souvent considéré comme un service public. Ce sera « le bon sens loin de chez nous » !

M. Louis Mexandeau. Très bon !

M. Maurice Adevah-Pouf. Et quand les petites caisses régionales auront sélectionné les risques par obligation, quand elles auront fermé agences et guichets non rentables, elles se feront dévorer par les caisses régionales les plus importantes.

Alors, monsieur le ministre, vous-même et la poignée d'amis avec laquelle vous avez préparé cette opération, vous aurez peut-être à votre disposition un bel outil bancaire plus rentable qu'aujourd'hui, mais ce n'est même pas sûr. En tout cas, ce qui est sûr, c'est que vous l'aurez obtenu en abandonnant à leur sort un grand nombre d'exploitations agricoles et des régions entières.

Je sais bien que vous allez nous répondre tout à l'heure, reprenant vos propos de présentation, que ce projet ne menace ni l'agriculture, ni les agriculteurs, ni les financements publics en faveur de l'agriculture. Mais nous ne pouvons pas vous croire, car votre texte contredit vos propos.

La C.N.C.A. sera toujours un des moyens d'intervention de l'Etat en faveur de l'agriculture, dites-vous. Alors pourquoi l'article 10 bis, qui n'a pas de portée juridique et qui ne vise qu'à rassurer les socioprofessionnels ?

Il n'y a pas, dites-vous également, de risques que les agriculteurs soient progressivement éliminés des conseils d'administration des caisses régionales où ils sont actuellement plus de 80 p. 100. Alors pourquoi l'article 13, qui vise à limiter les effets de cette élimination ?

Il n'y a, selon vous, aucun danger que les caisses importantes ne dévorent les petites ? Alors pourquoi l'article 6, qui déroge au droit commun des sociétés anonymes pour que l'ingestion soit moins rapide ?

Vous aurez dans la discussion l'occasion de prouver votre bonne foi en prenant position sur nos amendements.

M. le président. Mon cher collègue, je me permets d'insister. Il vous faut conclure.

M. Maurice Adevah-Pouf. Je termine.

Monsieur le ministre, vous auriez pu choisir d'autres moyens et on vous en a indiqué beaucoup pendant toute la discussion générale. Vous avez choisi la brutalité.

Vous dites toujours et vous répétez : « ça passe ou ça casse ». Monsieur le ministre, si ça passe, vos amis vous remercieront sans doute, et pensez que remercier est un terme qui a plusieurs acceptions. Mais si ça casse, ce sont les exploitations agricoles et le monde rural que vous aurez cassés, et il vous en sera demandé compte. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Sueur.

M. Jean-Pierre Sueur. Mes chers collègues, comme beaucoup d'entre vous, j'ai reçu la lettre suivante : « Monsieur le député, nous avons déjà eu l'occasion de vous entretenir de notre position sur le projet de mutualisation de la Caisse nationale de crédit agricole. Compte tenu de l'état d'avancement des discussions à l'heure actuelle, nous avons jugé opportun de vous faire parvenir une analyse plus détaillée de ce projet, ainsi que les amendements qu'il paraît indispensable d'apporter au texte initial. »

Cette lettre est accompagnée d'amendements dont l'exposé des motifs est le suivant : « Le projet de loi relatif à la mutualisation de la Caisse nationale de Crédit agricole présente deux dangers majeurs : premièrement, le désengagement de l'Etat et donc, à terme, la perte pour la profession et

les pouvoirs publics du meilleur levier pour intervenir dans un secteur public en pleine mutation ; deuxièmement, l'absence de priorité agricole.»

Cette lettre est signée, monsieur le ministre, par les présidents de la F.D.S.E.A. et du C.D.J.A. de mon département, le Loiret. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Raymond Douyère. De dangereux gauchistes ! (*Souffrir.*)

M. Jean-Pierre Sueur. Et si, comme plusieurs de mes collègues, j'ai commencé par une citation sans en indiquer d'emblée les auteurs, c'est parce que votre texte suscite un malaise très profond, monsieur le ministre.

Pour qui écoute cette discussion depuis le début, il ne peut manquer d'apparaître un divorce extraordinaire entre la force des arguments qui sont présentés par mes collègues du groupe socialiste contre votre texte, monsieur le ministre, et le vide et la faiblesse des réponses que vous avez apportées aux objections qui vous sont faites.

Car enfin, nous vous avons dit tant de fois qu'il ne s'agit pas d'une mutualisation, mais d'une privatisation. Comme dans toute société anonyme, dans votre futur Crédit agricole, le pouvoir appartiendra aux actionnaires qui auront le plus grand nombre de parts, c'est-à-dire aux plus riches, puisqu'ils seront en mesure d'acheter un plus grand nombre d'actions. Dans ces conditions, ce sont les caisses des grandes villes d'un petit nombre de régions qui orienteront désormais toute la politique du Crédit agricole. Nous vous avons dit cela un grand nombre de fois et vous ne nous avez pas répondu.

Personne ne peut contester que le mutualisme est bafoué par votre texte.

M. Henri Nallet. Très juste !

M. Jean-Pierre Sueur. Votre projet de loi, c'est le contraire du mutualisme ! A cela, vous n'avez encore rien répondu. Nous attendons donc ce que vous nous direz tout à l'heure.

M. Raymond Douyère. M. le ministre ne peut rien répondre !

M. Jean-Pierre Sueur. Mais nous avons déjà tellement entendu de déclarations que nous sommes pour le moins sceptiques. Monsieur le ministre, vous savez bien que votre texte va à l'encontre de l'esprit mutualiste.

Par ailleurs, les caisses régionales devront déboursier des sommes considérables. Or nous vous l'avons dit dix fois : tout cet argent serait plus que jamais nécessaire au développement de l'agriculture. En effet, dans de nombreux départements, il est essentiel d'opérer un véritable désendettement des agriculteurs en difficulté.

Les agriculteurs vont perdre non seulement 8 milliards de francs mais également le pouvoir dans leur banque.

Les caisses régionales maîtrisent déjà la banque que vous leur demandez de racheter. A cet égard, M. Balladur a été extraordinairement clair et limpide cet après-midi.

M. Louie Mexandeau. Il ne sait pas ce qu'est l'agriculture ! M. Balladur confond la salade et les betteraves ! Il n'a jamais rien compris à l'agriculture !

M. Jean-Pierre Sueur. Il a confirmé que le produit de la privatisation ne servirait pas à l'agriculture. A cela, monsieur le ministre, vous n'avez rien à répondre, parce que M. Balladur a dit la vérité. En fait, cette opération se fait contre l'agriculture et vous dupez les agriculteurs de France avec ce texte.

Vous nous dites que le principal avantage de cette opération coûteuse sera de faire échapper le Crédit agricole à la bureaucratie de l'administration ! Monsieur le ministre, nous n'aimons pas plus que vous la bureaucratie, mais nous savons qu'en ces temps difficiles les agriculteurs de France ont besoin de l'Etat. D'ailleurs, nombre d'agricultures, pas seulement la nôtre, ont besoin de l'action de la puissance publique, quelle qu'elle soit.

M. Raymond Douyère. Tout à fait !

M. François Patriat. Voilà le parler vrai !

M. Jean-Pierre Sueur. Refuser de le voir, c'est bien entendu refuser la simple vérité.

Le Crédit agricole de France est une banque, chacun l'a rappelé amplement, qui est souvent citée en exemple. C'est vrai que cette banque a permis à l'agriculture de faire des progrès considérables.

Je rappelle que les parts de marché du Crédit agricole en France, ce sont 80 p. 100 de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, 20 p. 100 des collectivités locales, 40 p. 100 du logement, 10 à 15 p. 100 du crédit à la consommation, un compte chèques sur trois, et l'on pourrait continuer comme cela très longtemps.

La question que je veux vous poser, monsieur le ministre, est la suivante : comment se fait-il, à votre avis, que cette banque ait atteint ces résultats dans son statut actuel, alors que vous pensez que le salut doit relever de la seule privatisation ? Comment est-il possible qu'un établissement ait pu parvenir dans ces conditions à de tels résultats ?

En conclusion, l'histoire plaide contre votre doctrine car c'est bien de doctrine qu'il s'agit. Il s'agit d'une privatisation un peu insolite dans le contexte actuel et elle illustre par l'absurde votre dogmatisme. Ce dogmatisme de l'ultralibéralisme, nous le connaissons bien : ce qui est privé est bon ; ce qui est public est mauvais.

M. René André. Et tout ce qui est excessif est insupportable !

M. Jean-Pierre Sueur. Tel est le dogme, car rien d'autre ne sous-tend votre projet de loi. Or, vous savez bien que la réalité de l'agriculture dans ce pays est contraire à ce dogme. Vous continuez pourtant à prêcher le dogme dans le désert, mais, monsieur le ministre, ce faisant, vous agissez contre les intérêts de l'agriculture. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La discussion générale est close.

La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, ma tâche sera simplifiée car les deux rapporteurs, d'une part, ainsi que M. André et M. Revet, d'autre part, ont déjà apporté des éléments de réponse à des questions qui ont été posées et ont donc complété mon propos initial.

Je remercie d'abord tous les orateurs de la majorité, qui ont bien voulu appuyer le projet de loi et développer des argumentations complémentaires à celles que le Gouvernement avait émises à cette tribune.

Quant à tous ceux qui s'opposent à notre projet, leurs arguments n'ont pas été très convaincants. (*Ah ? sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Louie Mexandeau. Encore faut-il avoir l'esprit de finesse !

M. le ministre de l'agriculture. En effet, ils ont fait, les uns et les autres, un inventaire de tous les maux qui allaient s'abattre sur le Crédit agricole si nous procédions à la mutualisation prévue. Dans cet exercice de prophète de l'Apocalypse, c'est M. Nallet qui a été le meilleur.

M. Henri Nallet. Quel hommage !

M. le ministre de l'agriculture. Mais tout cela en dépit du fait que M. Nallet, comme M. Fabius et bien d'autres, ont reconnu qu'il fallait en permanence adapter le Crédit agricole. Le drame, c'est qu'il ne nous ont dit ni comment ni pourquoi ils ne l'avaient pas fait alors qu'ils étaient restés aux affaires pendant cinq ans.

M. Henri Nallet. Si, on vous l'a dit !

M. le ministre de l'agriculture. Je voudrais leur rappeler, à eux tout spécialement, que notre réforme est l'aboutissement d'une revendication des caisses régionales et des organisations professionnelles agricoles et qu'en fait cette étape de privatisation est la dernière d'un processus d'autonomie croissante constaté au fur et à mesure de la vie du Crédit agricole.

Chacun se souvient que, après l'initiative des agriculteurs de constituer les caisses locales, la décision a été prise de créer, au ministère de l'agriculture, un bureau chargé de distribuer les avances de l'Etat, qui étaient ensuite transformées en prêts à long terme au profit des agriculteurs. En 1920, ce service du ministère fut transformé en un office et, en 1926, la Caisse nationale fut chargée de répartir les excédents de dépôts entre les caisses.

M. Louis Mexandeau. Vous vous répétez !

M. le ministre de l'agriculture. En 1966, l'autonomie financière fut accordée à la Caisse nationale, qui recevait l'épargne des caisses régionales et qui en assurait la transformation et la redistribution. Auparavant, toute cette épargne allait directement au Trésor. En 1978, le statut d'établissement public industriel et commercial fut conféré et, en 1981, la fiscalisation totale du Crédit agricole fut mise en œuvre. En 1982, on assista à la mise en extinction du corps de fonctionnaires de la Caisse nationale de crédit agricole. Nous en sommes aujourd'hui en 1987, à l'étape ultime : la mutualisation.

Mais j'allais oublier l'étape qui, en 1985, a permis à la Caisse nationale de vendre 50 p. 100 de SEGESPAR-Titres, ainsi que M. Nallet l'a rappelé tout à l'heure. Mais il a oublié de préciser que la procédure de vente s'était faite de gré à gré, qu'il n'y avait pas eu de procédure d'évaluation objective, pas d'audit, pas de publication ! En fait, il n'y avait rien eu de ce que nous avons prévu pour la mutualisation du Crédit agricole afin que l'estimation puisse être parfaitement objective.

M. Henri Nallet. Cela s'est fait au profit de qui ?

M. Yves Tavernier. Le ministre ne répond jamais à nos questions !

M. Jean-Louis Gosdoff. A l'époque, vous avez bradé !

M. le ministre de l'agriculture. J'ai entendu certains orateurs, et particulièrement M. Nallet, nous dire qu'ils étaient intéressés par l'utilisation des sommes résultant de la mutualisation du Crédit agricole. Il aurait été tout de même intéressant de savoir ce que, en 1985, on avait fait des sommes qui ont été payées par les caisses régionales, pour acquérir 50 p. 100 de SEGESPAR-Titres, ou même pas, alors que la loi « de respiration » n'existait pas et que la Caisse nationale était néanmoins restée majoritaire.

M. Henri Nallet. Vous avez ainsi pu « financer » la sécheresse de 1986 !

M. Yves Tavernier. Il a la mémoire courte !

M. le ministre de l'agriculture. Il aurait été intéressant, en 1985, que ces sommes puissent venir en aide aux agriculteurs qui avaient subi une sécheresse importante, et que M. Nallet a parfaitement oubliés.

M. Louis Mexandeau. La grande sécheresse, c'est vous !

M. Henri Nallet. A l'époque, vous étiez président de la F.N.S.E.A. !

M. le ministre de l'agriculture. Le deuxième objectif de notre loi de mutualisation est d'adapter à la concurrence européenne le Crédit agricole.

Certains ont ici évoqué les bons résultats qu'obtient le Crédit agricole depuis un certain nombre d'années. Selon eux, ces résultats ne justifiaient ni un changement de statut ni une adaptation du Crédit agricole. Quant à moi, il me semble au contraire que, compte tenu de l'échéance de 1992, il est urgent de s'en préoccuper et qu'il faut profiter justement de la bonne situation du Crédit agricole pour effectuer les changements. Quels reproches ferait-on à la majorité d'aujourd'hui si elle n'avait pas prévu ces changements...

M. Henri Nallet. Lesquels ?

M. le ministre de l'agriculture. ... et si, arrivés en 1992, nous nous trouvions dans une situation de concurrence difficile vis-à-vis d'un certain nombre de partenaires européens.

M. Yves Tavernier. Ce discours est d'une absurdité totale !

M. le ministre de l'agriculture. D'ailleurs, je signale au passage qu'il n'existe pas dans le monde une grande banque qui ait un statut d'établissement public industriel et commercial comme celui de la Caisse nationale de crédit agricole. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Henri Nallet. C'est pourquoi elles se situent toutes derrière le Crédit agricole.

M. le ministre de l'agriculture. Ce statut ne permettait pas la souplesse nécessaire et j'en ai rappelé un certain nombre de dispositions, dont celle qui oblige la Caisse nationale

de crédit agricole à demander l'autorisation de ses autorités de tutelle, le ministère de l'agriculture et le ministère des finances, pour toute participation dépassant 500 000 francs.

J'ai rappelé également qu'il avait fallu deux ans pour obtenir l'autorisation d'ouvrir un certain nombre de bureaux à l'étranger.

M. Chéries Revet. Eh oui !

M. Henri Nallet. Donnez-en les vrais raisons, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'agriculture. Chacun étant bien conscient de ces difficultés, je me tourne vers ceux qui s'opposent à notre proposition pour leur demander quelle est leur contre-proposition.

M. Yves Tavernier. Vous êtes sourd !

M. Michel Cointat. Ils n'ont pas de contre-proposition !

M. le ministre de l'agriculture. De contre-proposition, malheureusement, il n'y en a point !

M. Yves Tavernier. Il est incapable d'écouter !

M. Louis Mexandeau. Il est atteint de surdité !

M. Yves Tavernier. Il est incapable de dialoguer !

M. Jean-Louis Gosdoff. Ecoutez-les ! C'est du bla-bla-bla !

M. le ministre de l'agriculture. Je note au passage, même si ceci peut vous déplaire, messieurs qui êtes sur les bancs de la gauche...

M. Louis Mexandeau. Nous avons un ministre infirme : il est atteint de surdité !

M. Yves Tavernier. Le donneur de leçons réapparaît !

M. le président. Messieurs, veuillez ne pas interrompre le ministre, qui vous a écoutés attentivement !

M. le ministre de l'agriculture. Je relève le manque d'élégance d'un certain nombre de parlementaires siégeant sur les bancs de la gauche, alors que j'ai écouté, comme la majorité, et avec beaucoup d'élégance, les interventions des députés de l'opposition.

Je note donc au passage, disais-je, que toutes les grandes banques agricoles européennes ont le statut que nous proposons pour la Caisse nationale de crédit agricole.

« Pourquoi pas le statut coopératif : un homme, une voix, et une caisse, une voix ? », me demande-t-on.

Monsieur Nallet, vous avez fait un séjour dans les organisations professionnelles et vous devriez vous rappeler que, si le principe « un homme, une voix » est appliqué pour les coopératives de base, il ne l'est pas pour les unions de coopératives.

L'union de coopératives, vous devriez vous en souvenir, a un pouvoir qui est réparti entre les coopératives de base au prorata du chiffre d'affaires de chacune d'elles. Si nous avions fait une union de coopératives, nous aurions un écart de pouvoir beaucoup plus important que celui que nous proposons dans le projet qui vous est soumis.

Vous devriez d'ailleurs également savoir que bon nombre de grandes coopératives, pour pouvoir disposer de la souplesse commerciale qu'exigent les opérations réalisées sur un grand marché national et européen, se sont généralement prolongées d'une société anonyme. Je pourrais vous citer à cet égard quelques exemples. Le premier qui me vient à l'esprit est celui de Conserves-Gard, avec la société anonyme Saint-Mamet.

Les agriculteurs de base sont autant que vous, sinon davantage, attachés au statut coopératif ; mais ils savent intelligemment s'adapter aux conditions du marché et utilisent tous les outils possibles pour pouvoir aboutir au résultat escompté. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Vous m'avez également parlé de la bonification, mais celle-ci n'est absolument pas liée au statut de la Caisse nationale. Elle fera l'objet, pour sa mise en œuvre, d'une convention avec l'Etat, laquelle déterminera la façon dont seront accordés les prêts bonifiés aux catégories d'agriculteurs qui peuvent les demander.

M. Henri Nallet. Bavardage !

M. le ministre de l'agriculture. La bonification ne sera pas remise en cause en 1992.

Pour ma part, je considère que la bonification des prêts en faveur de certaines catégories d'agriculteurs est une nécessité. Le gouvernement d'aujourd'hui, appuyé par sa majorité, est tout à fait disposé à maintenir cette possibilité.

Monsieur Nallet, vous vous inquiétez, avec quelques autres autour de vous, de cette disparition. Mais avez-vous oublié que, lorsque vous étiez aux affaires, vous avez supprimé les prêts bonifiés des collectivités locales, augmenté les taux des prêts aux jeunes agriculteurs, tant en zones de plaine qu'en zones de montagne ?

Nous avons été obligés de rétablir la situation au 1^{er} juillet 1986. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Yves Tavernier. C'est mou, ces applaudissements !

M. Louis Mexandeu. Le ministre dit n'importe quoi !

M. Jean-Louis Goaduff. Il est difficile d'entendre la vérité, n'est-ce pas, messieurs ?

M. le ministre de l'agriculture. La mutualisation du Crédit agricole, c'est aussi la possibilité d'enlever à l'Etat la tentation d'utiliser les résultats de cette banque ou de le contraindre à des financements ou à des prises de participation que les banquiers n'auraient peut-être pas acceptés, à moins de les assortir de conditions technico-économiques impératives.

M. Fabius a rappelé qu'un certain nombre de ponctions avaient été opérées par l'Etat sur les résultats du Crédit agricole. On peut en citer des exemples, mais les modalités de ces ponctions et l'objet pour lequel elles ont été réalisées ont été différents suivant les époques. A chaque temps, des mœurs différentes.

En 1980 - on me le rappelle souvent - j'étais dirigeant agricole.

M. Maurice Adevah-Pœuf. C'était plus facile !

M. le ministre de l'agriculture. Le Premier ministre de l'époque nous avait conviés à examiner la possibilité de prélever sur les excédents du Crédit agricole des sommes au profit des agriculteurs. D'ailleurs, et c'est une justification supplémentaire, le Crédit agricole était alors fiscalisé à 50 p. 100. Ce pourcentage est tombé, du fait de l'action du gouvernement, à 42 p. 100, comme pour toutes les sociétés anonymes.

Si 900 millions de francs ont été prélevés, ils l'ont été d'abord avec l'accord des organisations agricoles. Le Premier ministre de l'époque avait d'ailleurs indiqué que, en cas de désaccord, il n'insisterait pas pour que soit effectué ce prélèvement, je dois ici publiquement le reconnaître. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Raymond Douyère. Vous étiez complaisant !

M. le ministre de l'agriculture. A quoi a servi cet argent ? Ce sont 300 millions de francs qui ont été utilisés pour augmenter les fonds propres de la Caisse nationale et des caisses régionales.

M. Charles Joesselin. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture. Ce fut donc un retour à l'institution.

Ensuite, ce sont 230 millions de francs qui ont financé des aides aux agriculteurs en difficulté. Il entre dans le rôle normal de la banque d'apporter une aide à des agriculteurs en difficulté, comme d'autres banques le font au profit d'entreprises non agricoles dans d'autres secteurs d'activité.

Enfin, 300 millions de francs ont été réservés pour des investissements productifs. Mais nous avons tenu, et cela a été accepté par le Premier ministre de l'époque, à ce que ces opérations soient individualisées pour qu'elles ne se substituent pas à l'effort normal du budget. Dans ce cadre précis, le dirigeant agricole que j'étais a accepté cette ponction parce qu'elle était acceptable.

Mais arrivons maintenant au 7 décembre 1981. Quant à la forme, les choses se sont passées d'une manière tout à fait différente !

M. Henri Nallet. Le cauchemar ?

M. le ministre de l'agriculture. On a convoqué uniquement les dirigeants de la Fédération nationale du Crédit agricole, et pas les autres, pour leur signifier qu'on allait pro-

céder à une ponction sur les résultats du Crédit agricole et - tenez-vous bien ! - non pas de 900 millions de francs, mais de 4 600 millions de francs...

M. Charles Revet. Eh oui !

M. le ministre de l'agriculture. ... et que l'essentiel de cette somme serait utilisée, à hauteur de 1 600 millions de francs pour les fonds propres - opération de même nature que précédemment -, à hauteur de 400 millions de francs pour les agriculteurs en difficulté. Jusque-là, il n'y avait rien à dire ! Mais le reste était pour nourrir la conférence annuelle qui allait se tenir deux jours plus tard.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Et alors ?

M. le ministre de l'agriculture. Par conséquent, cet argent, qui appartenait aux paysans, qui avait été prélevé de leur poche droite, leur a été remis dans la gauche. Ce fut simplement un tour de prestidigitation ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Raymond Douyère. Tout cela était très normal !

M. le ministre de l'agriculture. Ayant ainsi épuisé toutes, ou pratiquement toutes les réserves de la Caisse nationale de crédit agricole, ...

M. Henri Nallet. Elle est bonne, celle-là !

M. le ministre de l'agriculture. ... le gouvernement socialiste décida de supprimer purement et simplement la conférence annuelle !

M. Yves Tavernier. Parce que le budget de l'agriculture était bon !

M. Germain Gengenwin. Vous refusez le dialogue, messieurs !

M. le ministre de l'agriculture. Je voudrais maintenant répondre sur le coût que devront supporter les caisses régionales, passant sur certaines affaires évoquées par quelques orateurs, telles que celles de la Chapelle-Darblay ou du *Provençal*. Je laisserai ces petites affaires de côté pour m'attacher à l'essentiel.

M. Henri Nallet. Vous rabaissez le débat monsieur le ministre !

M. Yves Tavernier. Vous êtes incapable de répondre aux questions ! Vous dites n'importe quoi !

M. Jean-Louis Goaduff. Il faut quand même vous informer, vous rappeler certaines choses !

M. Yves Tavernier. C'est lamentable !

M. le ministre de l'agriculture. On s'est inquiété du coût, pour les caisses régionales, que représentera l'acquisition de la Caisse nationale.

Les agriculteurs, qui sont de bons gestionnaires, ont parfaitement compris que l'acquisition de la Caisse nationale était un investissement !

M. Bernard Bardin. Tu parles !

M. François Patriat. Tiens ? Il n'y avait plus d'argent, disiez-vous !

M. le ministre de l'agriculture. Celui-ci sera financé par un recours à une épargne longue.

M. Henri Nallet. Laquelle ?

M. le ministre de l'agriculture. Ils savent que le Crédit agricole est une entreprise rentable, puisque, en 1986, il a dégagé un résultat net de 1 390 millions de francs. Croyez-moi, les agriculteurs savent compter ! Ils savent que la charge que représente cet investissement s'amortira normalement !

Mesdames, messieurs les députés, c'est induire en erreur l'opinion agricole que de lui faire croire que cette acquisition appauvrira les caisses régionales et réduira leur capacité de financement en agriculture. Voilà un argument des plus démagogiques !

M. Charles Piatre. Il reflète pourtant la réalité !

M. Maurice Adevah-Pœuf. C'est élémentaire !

M. Henri Nallet. Finalement, qui paiera ?

M. le ministre de l'agriculture. Examinons simplement les choses sur un plan strictement comptable : les titres de la Caisse nationale figureront à l'actif du bilan des caisses régionales et les dividendes servis permettront de couvrir la rémunération de l'épargne longue qui les financera.

On a aussi beaucoup parlé de l'affectation du produit de la privatisation. Il est paradoxal que ce soit ceux qui sont opposés à cette privatisation qui m'ont le plus parlé de l'affectation de son produit.

M. Henri Nallet. C'était pour limiter les dégâts !

M. le ministre de l'agriculture. M. le ministre d'Etat a déjà répondu à ces préoccupations et, sachant que des amendements relatifs à cette question ont été déposés, j'aurai moi-même l'occasion d'y revenir demain, lors de la discussion des articles.

M. Henri Nallet. Espérons-le !

M. Yves Tavernier. Il est un peu embarrassé !

M. le ministre de l'agriculture. Parlons maintenant de l'évaluation. Pour ma part, je suis respectueux de la procédure qui a été initiée par la loi. Que diriez-vous, mesdames, messieurs de l'opposition, si le Gouvernement se permettait d'enfreindre la loi ?

M. Henri Nallet. Il n'enfreint pas la loi, il enfreint la Constitution !

M. le ministre de l'agriculture. En tant que ministre, je m'interdis de faire état d'une évaluation quelconque.

Le rapport que j'ai fait dans mon propos initial correspond exactement au texte de la déclaration de la commission de la privatisation. Je n'y ai pas ajouté ni retranché un seul mot.

M. Jean Jarosz. Mais vous en êtes déjà à la privatisation !

M. le ministre de l'agriculture. Messieurs, je n'ai pas la prétention de vous convaincre.

M. Yves Tavernier. Il vous faudrait des arguments.

M. le ministre de l'agriculture. De plus, quel que soit le prix retenu pour la Caisse nationale, il sera critiqué, je le sais parfaitement.

M. Jean-Louis Gosduff. Absolument !

M. le ministre de l'agriculture. Ou bien, vous considérez qu'il est trop faible et que l'Etat est spolié ou bien vous estimez qu'il est trop fort et que les agriculteurs sont volés.

Nous avons d'ailleurs un bel exemple de vos déclarations contradictoires. Il y a quelque temps, au moment des premières privatisations, on entendait sur vos bancs certaines critiques : l'Etat était spolié, l'estimation était inférieure à la réalité.

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est vrai !

M. le ministre de l'agriculture. Aujourd'hui, quelques événements boursiers se sont produits... Voilà que vous vous mettez à pleurer sur le sort des pauvres actionnaires !

M. Jean-Louis Gosduff. Ils ont oublié !

M. Raymond Douyère. Cela ne change rien !

M. le ministre de l'agriculture. Messieurs, il faut choisir. Je sais très bien que vous tiendrez, selon les circonstances, de multiples langages, dont la contradiction apparaît aux yeux de tous. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R.)*

M. Yves Tavernier. Vous trouvez que ça tient debout ce que vous dites ?

M. Jean-Louis Gosduff. Ecoutez, vous avez beaucoup à apprendre !

M. le ministre de l'agriculture. J'en viens aux délais de paiement : le dispositif prévu n'a absolument pas pour objet de diminuer le prix qui sera réclamé aux caisses régionales.

M. Henri Nallet. Quelles réponses lamentables !

M. le ministre de l'agriculture. Un texte réglementaire fixera le taux d'intérêt applicable aux sommes dont le versement sera différé.

On m'a beaucoup parlé du problème des personnels. Le député qui est intervenu à ce sujet n'a pas dû écouter mon propos initial - je crois bien qu'il n'était pas là. Je me vois donc obligé de répéter des précisions que j'ai déjà apportées au début de l'après-midi.

Les fonctionnaires de la Caisse nationale bénéficieront de conditions particulières, je le rappelle. Dès la promulgation de la loi, ils seront rattachés à l'Etat. Ensuite, ils seront détachés auprès de la Caisse nationale, pendant douze ans. Ils pourront opter, pendant cette période, pour le statut de droit privé. S'ils veulent continuer leur carrière au service de la fonction publique, ils seront réintégrés dans l'administration. Un décret sera d'ailleurs publié pour en préciser les modalités, tout de suite après la promulgation de la loi. Les personnels de droit privé seront régis par une convention collective, à négocier conformément au droit du travail.

J'ajoute qu'en vertu de l'ordonnance d'octobre 1986 des représentants du personnel de la Caisse nationale du crédit agricole pourront siéger au conseil d'administration en plus des administrateurs désignés selon la loi de 1966.

Plusieurs d'entre vous m'ont interrogé sur la nature des relations qu'il convenait d'établir entre le Crédit agricole, les organisations professionnelles et les pouvoirs publics, afin que soit assuré, dans des conditions satisfaisantes, le financement de notre agriculture. Dans cette perspective, certains ont proposé de maintenir hors du champ d'application de la mutualisation le fonds commun de garantie.

Je reconnais, avec M. Cointat, qui a déposé un amendement sur ce point, l'importance de la question posée. Je ne puis souscrire à la solution proposée. Toutefois, j'en suis persuadé, nous trouverons les moyens d'organiser la concertation souhaitée au cours de la discussion des articles.

M. Michel Cointat. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture. J'en viens maintenant à l'agrément du directeur par les pouvoirs publics, question posée par plusieurs orateurs.

Cet agrément du directeur par les pouvoirs publics se justifie dans la mesure où le Crédit agricole va pouvoir bénéficier du monopole de la bonification. Dans le passé, tout au moins jusqu'en 1981, jamais les deux ministres de tutelle ne nommaient un directeur à la Caisse nationale sans qu'une concertation préalable se soit développée avec les organisations professionnelles.

M. François Petriat. Pourquoi M. Huchon est-il parti ?

M. le ministre de l'agriculture. Aujourd'hui, c'est en quelque sorte la mesure inverse que nous proposons. Elle me paraît, je le répète, d'autant plus conforme à l'intérêt général que le Crédit agricole pourra bénéficier du monopole de la bonification, justifié d'ailleurs par le fait que le Crédit agricole couvre 80 p. 100 du financement des agriculteurs ; son implantation est réelle sur l'ensemble du territoire - il est très proche des agriculteurs. Surtout, il ne faudrait pas qu'une répartition des possibilités de bonification entre certaines banques crée une sorte de concurrence qui serait préjudiciable à l'action que nous voulons développer par cette bonification.

M. Raymond Douyère. Vous organisez le monopole ?

M. le ministre de l'agriculture. Quelqu'un m'a demandé - et j'ai été surpris par celui qui a posé la question, car il aurait dû avoir sur ce sujet une information suffisante - à qui allaient appartenir les actions achetées par les caisses régionales pour acquérir la Caisse nationale.

M. Henri Nallet. On y arrive.

M. le ministre de l'agriculture. Mais tout le monde sait, depuis que les coopératives existent, que les propriétaires, ce sont les sociétaires !

Quelles que soient d'ailleurs toutes les ramifications à d'autres niveaux, y compris les filiales, tout appartient aux sociétaires de base. Cela, je crois, n'a jamais posé de problème à personne. C'est d'ailleurs à partir des sociétaires de base, que ce soit au Crédit agricole ou à la coopérative, que se pratiquent les élections suivant le principe « un homme une voix »...

M. Henri Nallet. Le capitalisme censitaire.

M. le ministre de l'agriculture. ... qui permettent l'élection...

M. François Patriat. La cooptation, voyons !

M. le ministre de l'agriculture. ... d'un certain nombre de responsables de la gestion.

M. François Patriat. Sans pouvoir !

M. le ministre de l'agriculture. Ces responsables assurent la gestion des caisses locales et des caisses régionales puis, à l'avenir, lorsque notre projet sera adopté, ils assureront la gestion de la Caisse nationale.

Je suis un peu triste de constater que certains se permettent des critiques à l'égard des hommes, des agriculteurs qui gèrent le Crédit agricole depuis des décennies.

M. Henri Nallet. Qui a critiqué ?

M. le ministre de l'agriculture. Je suis également surpris qu'ils considèrent que l'Etat, par la tutelle qu'il exerce sur la Caisse nationale, est beaucoup plus garant de la priorité du financement à l'agriculture que les agriculteurs eux-mêmes, ces agriculteurs à qui nous proposons de remettre toutes les responsabilités du Crédit agricole.

M. Henri Nallet. On peut donner des exemples ?

M. le ministre de l'agriculture. De plus, je m'étonne que l'on conteste la nécessité de permettre aux agriculteurs d'être majoritaires au sein des caisses régionales.

La réalité d'aujourd'hui doit, je le crois, être maintenue. Un texte législatif, introduit dans la loi de privatisation... (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*), de mutualisation... (*Exclamations sur les mêmes bancs*.)

M. François Patriat. Quel lapsus !

M. Bernard Berdin. Révélateur !

M. Henri Nallet. Le troisième de la journée !

M. le ministre de l'agriculture. Si vous voulez que je dise privatisation, je vais le dire !

M. Charles Piatre. Ce serait plus juste !

M. le ministre de l'agriculture. La langue française est bien assez riche !

La possibilité de donner cette majorité aux agriculteurs me paraît être une sage précaution pour l'avenir. Cela représente une garantie - celle qu'attendent les organisations professionnelles - que le Crédit agricole respectera la priorité qui doit être la sienne, le financement de l'agriculture et de l'agro-alimentaire.

Mesdames, messieurs les députés, ce projet correspond à ce que souhaitent les agriculteurs. Le sondage évoqué par plusieurs orateurs le confirme.

Ce projet répond à l'attente des 40 000 responsables des caisses locales et régionales... (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*.)

M. Raymond Douyère. C'est faux ! Mensonge !

M. le ministre de l'agriculture. ... conscients de la nécessité de s'adapter aux temps nouveaux et de se doter d'un outil de financement dont ils auront le contrôle.

En votant notre projet, mesdames, messieurs les députés, vous répondez à leur attente. Vous les aidez à se préparer à la rude concurrence qui les attend ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

2

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Pierre Joxe et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative à la reconnaissance de la vocation internationale de l'Association internationale des parlementaires de langue française.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 1061, distribuée et renvoyée à la commission des affaires étrangères, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

3

DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Dominique Bussereau un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur le projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie (n° 1008).

Le rapport sera imprimé sous le n° 1060 et distribué.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique.

Questions orales sans débat

Question n° 284. - M. Pierre Pascallon expose à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports que la France se situe au cœur de l'Europe des Douze et qu'à l'approche du grand marché unique européen de 1992, les régions françaises doivent s'ouvrir sur l'Europe. Cet objectif passe par la nécessité de développer, d'améliorer le réseau national routier. La route joue, en effet, un rôle de premier plan dans notre système de transports et dans l'ensemble de notre économie : 90 p. 100 des voyageurs circulent par la route, 50 p. 100 des marchandises. Le trafic routier est en constante progression : + 6,2 p. 100 en 1986. Il faut, hélas ! insister sur l'inadaptation de notre réseau routier national aux besoins de notre économie et aux futures ambitions européennes : 7 000 kilomètres de routes non renforcées sont interdits à la circulation normale des poids lourds en hiver ; plus de 5 000 kilomètres sont saturés en rase campagne ; les encombrements s'accroissent très rapidement en zone urbaine, notamment en Ile-de-France où le volume des bouchons augmente de 15 p. 100 par an ; la desserte de nos ports est insuffisante et nuit à leur compétitivité. En outre, on sait que l'essentiel du trafic routier européen se fait hors de France, sur un axe Scandinavie-Italie, et ce phénomène aura tendance à se renforcer lors de la réalisation des grands projets : Trans-Europe Motorway, liaison Rhin-Main-Danube, etc. Une politique de modernisation de notre réseau routier est donc plus qu'impérative. Dans son rapport du 13 avril 1987, le C.I.A.T. (Comité interministériel d'aménagement du territoire), sur proposition du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, a décidé d'engager un très important programme d'infrastructures routières, comportant principalement l'extension du réseau autoroutier national (ouverture de 1 500 kilomètres d'autoroutes à péages), la réalisation de voies rapides en Ile-de-France, l'aménagement des routes nationales traversant les régions du centre de la France. Un des objectifs prioritaires adopté par le C.I.A.T. est le désenclavement du Massif central. Mais une grande oubliée demeure dans ce vaste programme d'envergure nationale : il s'agit de la liaison Clermont-Ferrand - Limoges. Certes de nombreux travaux ont été menés ces dernières années sur cet axe, tout à fait prioritaire si l'on veut conforter l'entité Massif central. Mais cette voie n'est pas encore à ce jour à la hauteur des liaisons qu'il serait souhaitable d'établir entre les deux capitales régionales du centre de la France. Il lui demande donc s'il ne lui paraît pas nécessaire de faire de cette liaison Clermont-Ferrand - Limoges une route à deux fois deux voies afin de favoriser le développement économique des deux régions, l'Auvergne et le Limousin, et d'éviter que la région d'Auvergne - par suite de son désenclavement vers la vallée du Rhône - ne devienne seulement que l'arrière-pays de la puissante région Rhône-Alpes.

Question n° 295. - M. Alain Griotteray expose à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du tourisme que l'imprimerie moderne de Maisons-Alfort (I.M.M.A.) a été créée en juin 1986 par un accord passé devant le président du tribunal de commerce enregistrant la fusion de deux imprimeries d'héliogravure : l'imprimerie de Maisons-Alfort (I.M.A.) et l'imprimerie moderne de Paris

(I.M.P.). Cette restructuration par fusion a été facilitée par l'engagement d'abandon de la part de l'Etat des créances sociales et des plus-values dont ont bénéficié les nouveaux actionnaires de l'I.M.M.A. et du financement du plan social. Celui-ci a été accepté par le personnel bien qu'il conduisit au licenciement de 26,5 p. 100 du personnel, soit plus du quart des effectifs : suppression de cent-vingt-deux postes. Aujourd'hui une grande agitation a gagné l'entreprise avec des manifestations dans les mairies socialistes et majoritaires du Val-de-Marne. Le 12 novembre au matin, le siège du comité interministériel de restructuration industrielle a été à son tour envahi par le personnel. Le personnel considère d'une part que l'Etat s'était engagé à faciliter le prêt demandé au crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises (C.E.P.M.E.), qui semble avoir été refusé, d'autre part que le plan de charge a été bousculé. L'I.M.M.A. a perdu l'impression des publications de la mairie de Paris ainsi que l'impression de *Jours de France*. Par contre une machine a été achetée à Berlin, en Allemagne, qui permet pour le moment l'impression de *Nous Deux*. *Le Figaro-T.V.* a commandé l'impression de 400 000 numéros par semaine, chiffre devant monter jusqu'à un million d'exemplaires par la suite. Il semble que l'I.M.M.A. ait beaucoup de difficultés à faire face à cette commande, faute de fonds de roulement, disent les syndicats. En résumé, les engagements pris par l'Etat ont été tenus, ceux pris par les syndicats aussi. Reste le financement que le repreneur s'était fait fort d'assurer. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les engagements exacts pris par les trois parties l'an passé, car il est surpris que le C.E.P.M.E. refuse un crédit qui devrait être garanti par les terrains dont la S.O.P.E.F. est devenue propriétaire et qui représentent 30 millions de francs.

Question n° 292. - M. Georges Hage attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la dégradation des conditions de travail et d'étude dans les lycées et les universités. Classes surchargées, manque de professeurs, suppression de certaines options, élimination des redoublants dans les premiers, travaux dirigés saturés, droits supplémentaires, cours non assurés, suppression de postes d'enseignants et d'ATOS, refus de maintien des bourses, délabrements des locaux dans les secondes, telle est la situation au lendemain d'une rentrée universitaire que les élèves, les étudiants, les familles, comme les différents personnels de l'éducation nationale, sont loin de trouver normale. S'il n'y a plus officiellement de projet Devaquet ou Monory, ce sont bien leurs recettes élitistes que l'on tente d'imposer aujourd'hui en dévalorisant l'enseignement public, en aggravant la sélection sociale. Porter la formation des hommes et des femmes de ce pays au niveau des besoins de notre temps, atteindre l'objectif de former plus et mieux deux millions d'étudiants suppose une tout autre politique, et dans l'immédiat la révision en hausse des moyens consacrés par le budget 1988 aux enseignements secondaires et supérieurs. Il lui demande s'il entend agir en ce sens.

Question n° 291. - M. André Fanton attire une nouvelle fois l'attention de M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur la situation des préretraités. Si, depuis mars 1986, un certain nombre de mesures sont intervenues afin de rétablir les intéressés dans leurs droits, un certain nombre de problèmes essentiels n'ont cependant pas été réglés. Certes les restrictions et les pénalités financières relatives au cumul d'un emploi et d'un avantage vieillesse ont été assouplies. De même l'abattement qui frappait les pensions de réversion des veuves de préretraités a été supprimé. Il est également vrai que certaines conséquences néfastes découlant du décret du 24 novembre 1982 ont été abrogées. Il n'en reste pas moins que deux points essentiels n'ont pas été réglés : 1° le décret du 24 novembre 1982 avait institué un délai de trois mois avant le versement du premier terme de la pension de retraite (ce qui à l'évidence constitue une spoliation pour les intéressés) ; la décision de mensualisation récemment décidée et qui ne concerne en réalité que les personnes admises au régime de la préretraite après le 1^{er} janvier 1987 n'a nullement réglé ce point pour les personnes admises en préretraite avant cette date ; 2° s'il est vrai que la non-application aux préretraités de l'augmentation de 0,4 p. 100 des cotisations sociales a en quelque sorte marqué la prise en considération de principe de leur situation, il n'en reste pas moins que reste posé le problème de l'alignement du taux de la cotisation d'assurance maladie des préretraités sur celui des retraités. Il lui demande donc de lui faire connaître : 1° dans quels délais et sous quelles modalités il

entend permettre aux préretraités, qui se sont vus privés injustement pendant trois mois de l'échéance de leur pension de retraite qui leur était due, de se voir reconnaître à nouveau leurs droits sans être obligés de recourir aux tribunaux comme ils doivent actuellement le faire ; 2° dans quels délais, sous quelles formes et sous quelles modalités il entend aligner le régime des taux de cotisation d'assurance maladie des préretraités sur celui des retraités.

Question n° 290. - M. Jean-Marie Demange rappelle à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi qu'il a déjà eu l'occasion d'attirer son attention sur la situation particulièrement difficile de certains salariés des Constructions métalliques de la Moselle licenciés en 1982, aujourd'hui âgés de plus de cinquante ans, qui n'ont pas pu bénéficier de la convention générale de protection des salariés de la sidérurgie. Pour un bon nombre d'entre eux, la période dite de fin de droits est arrivée à échéance, et ils ne sont plus pris en charge par l'Unedic, sinon par la procédure dite de fin de droits. Ceux qui, par ailleurs, n'ont pas atteint l'âge de soixante ans, bien que totalisant plus de trente-sept années et demie de service, n'ont pas pu faire valoir leurs droits à la retraite et aux avantages qui s'y rattachent. Ainsi, ces personnes touchent-elles aujourd'hui, suivant leur âge, des allocations dont le montant varie entre 1 900 francs et 2 600 francs, selon qu'elles ont plus ou moins de cinquante-cinq ans, et se trouvent dans une situation extrêmement précaire. Il existe donc un vide législatif qu'il est urgent de combler dans l'intérêt de ces personnes et de toutes celles qui se trouvent dans le même cas. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre pour remédier à cette situation.

Question n° 296. - M. Jean-François Jalkh attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur le fait qu'à compter du 1^{er} janvier 1988, les clients de nationalité française des foyers de travailleurs ne pourront plus bénéficier des aides du fonds d'action sociale dans le règlement de leur redevance d'hébergement. Il aimerait savoir quel est le texte qui a prévu de telles dispositions qui obligent d'ores et déjà certains travailleurs français à rechercher un autre hébergement. Il lui demande s'il lui paraît constitutionnel de priver des Français d'avantages sociaux au seul motif qu'ils sont de nationalité française.

Question n° 293. - M. Jean-Marie Caro demande à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du tourisme les mesures qu'il a prises pour éviter la fermeture de la Brasserie de Mutzig, ainsi qu'il en avait instamment sollicité, de même que le ministre de l'agriculture, par ses télégrammes du 27 octobre 1987. Le Gouvernement s'est-il engagé à faire remettre en cause cette décision de fermeture qui entraînera fin 1989 la perte des cent dix emplois de la brasserie dont l'image de marque, mondialement connue, fait partie du patrimoine national ? Le Gouvernement est-il convaincu que les conséquences de l'éventuelle fermeture de la Brasserie de Mutzig, un des maillons importants de l'industrie brassicole alsacienne, seraient considérables tant en ce qui concerne la ville de Mutzig que la vallée de la Bruche, qui est déjà fortement touchée par le chômage, et l'arrondissement de Molsheim dans son ensemble ?

Question n° 297. - M. Jean Laurain interroge M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du tourisme sur la situation économique et sociale en Lorraine.

Question n° 298. - M. Charles Metzinger rappelle à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du tourisme ses nombreuses interventions pour dénoncer la dégradation de la situation dans les houillères et l'industrie chimique en Lorraine. Il lui demande si la tension sociale qui en résulte conduira le Gouvernement à adopter pour le bassin un projet de développement global.

Question n° 299. - M. René Drouin demande à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du tourisme si le Gouvernement a la volonté de conserver à la France une sidérurgie des produits longs.

A quinze heures, deuxième séance publique :

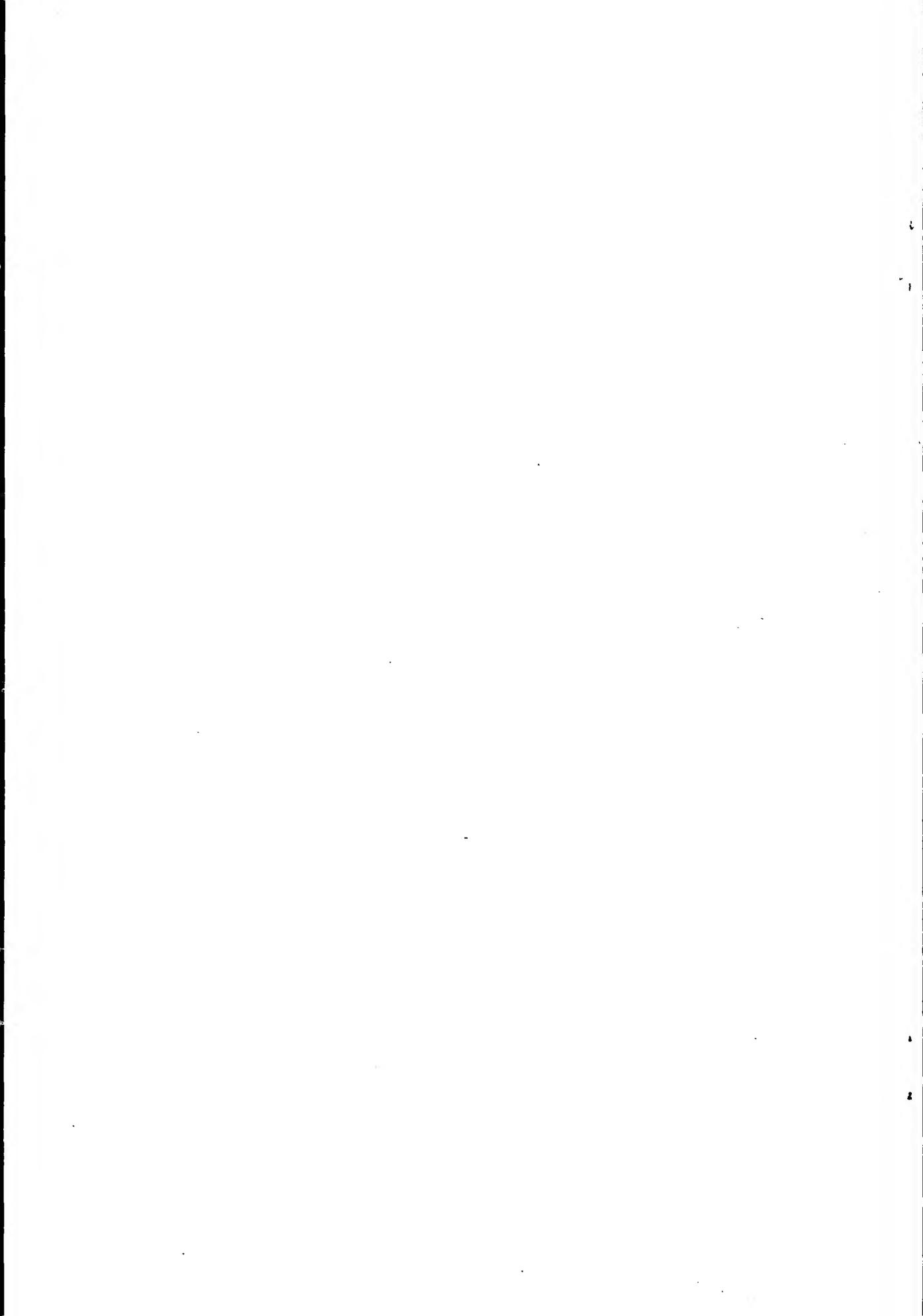
Suite de la discussion du projet de loi n° 971, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence, relatif à la mutualisation de la Caisse nationale de crédit agricole (rapport n° 1030 de M. Philippe Vasseur, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :
Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.
La séance est levée.
(La séance est levée, le vendredi 20 novembre 1987, à une heure.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*
LOUIS JEAN.

CONVOCAION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le mardi 24 novembre 1987, à dix-neuf heures dix, dans les salons de la présidence.



ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
03	Compte rendu..... 1 en	108	852	<p>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. <p>Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.</p>
33	Questions..... 1 en	108	554	
83	Table compte rendu.....	82	96	
83	Table questions.....	82	96	
DEBATS DU SENAT :				
05	Compte rendu..... 1 en	88	535	<p style="text-align: center;">DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15</p> <p style="text-align: center;">Téléphone : Renseignements : (1) 45-75-82-31 Administration : (1) 45-75-81-39</p> <p style="text-align: center;">TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS</p>
35	Questions..... 1 en	99	348	
86	Table compte rendu.....	82	81	
96	Table questions.....	32	82	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 en	870	1 672	
27	Série budgétaire..... 1 en	203	304	
DOCUMENTS DU SENAT :				
08	Un en.....	670	1 636	
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

